



BULLETIN

DU

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL

DE LA

LANGUE WALLONNE

PUBLIÉ PAR LA
SOCIÉTÉ LIÉGEOISE
DE LITTÉRATURE
WALLONNE

2^e Année. — 1907

N^o 2

LIÈGE

Impr. H. Vaillant-Carmanne, s. a.
Rue St-Adalbert, 8

Comité de Rédaction

Auguste DOUTREPONT, Jules FELLER, Jean HAUST

Le *Bulletin du Dictionnaire* — publication nouvelle (1906) de la *Société liégeoise de Littérature wallonne* — doit servir à étendre le cercle de notre propagande en faveur de l'œuvre future et à faciliter nos moyens d'information.

Il est distribué de droit aux membres de la *Société*. De plus, nous l'envoyons aux personnes étrangères à la *Société* qui veulent bien répondre à nos questionnaires; ces correspondants reçoivent notre périodique *en échange de leurs communications*.

On peut enfin, sans faire partie de la *Société* et sans collaborer à notre œuvre, s'abonner au *Bulletin du Dictionnaire* en adressant un mandat de *deux francs* au trésorier, M. Oscar PECQUEUR, rue des Anglais, 16, Liège.

Nous accueillons avec empressement toute communication relative au *Dictionnaire*. Nous prions instamment tous les wallonisants de venir à nous, de répondre à nos questionnaires, de nous envoyer des listes de mots curieux et des textes inédits, de s'inscrire enfin au nombre de nos correspondants ou de nos membres effectifs.

Tout membre de la *Société* a droit aux publications de l'année. Pour faire partie de la *Société*, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage, et de payer une cotisation annuelle de *cinq francs* pour la Belgique, de *six francs* pour l'étranger.

Cette année, nous distribuons à nos membres : 1^o le tome 20 de *l'Annuaire*, qui a paru; — 2^o les tomes 47 et 49 du *Bulletin*, qui sont distribués en même temps que ce n°; — 3^o le *Bulletin du Dictionnaire*, 2^e année. (Le tome 48 du *Bulletin* sera distribué en 1908.



Publications relatives au *Dictionnaire* :

Règles d'orthographe wallonne adoptées par la *Société*, rédigées par J. FELLER; brochure in-8^o de 72 pages, prix : 0,50 centimes.

Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne, brochure in-4^o de 36 pages à deux colonnes, prix : 2 francs.

Bulletin du Dictionnaire wallon, 1^{re} année (1906), brochure de 160 pages, prix : 3 francs — 2^e année (1907), n^{os} 1 et 2, prix : 1 fr. 50.



On est prié d'adresser la correspondance, demandes d'admission et communications, dons d'ouvrages, demandes d'achat et d'échange au Secrétaire, M. Jean HAUST, rue *Fond-Pirette*, 75, Liège.

BULLETIN
DU
Dictionnaire général de la Langue wallonne
publié par la Société liégeoise de Littérature wallonne

2^e année. — 1907

N^o 2

Notes d'Étymologie et de Sémantique

5. fr. **estaminet**

fl. **stammenee** — w. **staminê** — w. **stamon**, **stamonire**,
staminée

L'origine du mot français **estaminet** est obscure. On y distingue bien une racine *stam-* ; mais *stam-* existe à la fois dans les langues classiques et dans les langues germaniques : pour lequel se décider ?⁽¹⁾ D'autre part, *estaminet* n'est pas très ancien dans la langue française : quels sont ses antécédents ? On le voit, il faut invoquer ici d'autres raisons qu'une vague ressemblance phonétique pour résoudre cette question d'origine et de filiation.

(1) Le grec nous offre *σταμίς* ou *σταμίνη*, gén. *σταμίνος*, poutre verticale formant la membrure du vaisseau ; *στάμη*, fil de chaîne (la chaîne était verticale), filament, étamine ; *στάμην*, la chaîne. — Le latin a *stamen*, chaîne, fil, tissu. — L'allemand a *stamm*, tronc, tige, fût. Tous ces mots ont la même racine, qu'on retrouve dans *στάμη*, stare, sistere, stehēn. — Le français en a tiré, notamment, *étain*, *estain* ou *estame*, *estamet*, *estamette*, *étamine*, du latin *stamen* ; — *estaminois*, *étamoi*, *étains*, *étambot*, *étambraie*, de la racine germanique *stamm*.

On se doute bien que les savants ont hasardé des conjectures ingénieuses. Voici quel est l'état de la question. Diez n'a point rencontré le mot dans ses recherches, mais son fidèle éditeur et son émule Scheler a recueilli diverses conjectures dans les trois éditions de son *Dictionnaire d'étymologie française*. Voici les plus sérieuses, qu'il a laissé subsister dans la dernière édition : 1^o celle de Bescherelle, qui fait venir estaminet « du flamand *stamenay*, dérivé de *stamm*, souche ou famille », en ajoutant une longue explication fantaisiste; 2^o celle de Littré, qui en fait un dérivé d'*étamine* et suppose que les tables étaient couvertes d'*étamine*; 3^o celle que nous retrouvons aussi dans Körting, à savoir que les *estamentos* ou assemblées des Cortès espagnoles auraient servi à désigner plaisamment les assemblées de buveurs flamands. — Grandgagnage n'a point rencontré le mot wallon correspondant *staminé*, ou bien il l'a négligé volontairement, le jugeant sans doute identique au français et peu intéressant. — Le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter affirme en sa précision obligatoire que le mot français est emprunté du wallon *staminet*, d'origine inconnue. — Enfin M. J. Vercoullie, professeur à l'Université de Gand, dans son *Dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise* (2^e éd. 1898) considère la forme néerlandaise, qui est aussi *estaminet*, comme un emprunt au français parlé en Belgique. A son tour le terme belge *estaminet* proviendrait d'un dérivé flamand de *stam*, avec la même signification qu'en allemand *stammgast*, *stammtisch*. Il aurait été formé sous la domination espagnole par l'influence de l'espagnol *estam(i)ento*, assemblée. — M. Vercoullie est revenu sur cette question dans un article récent, paru dans le Supplément de la *Flandre libérale* du jeudi 6 décembre 1906. Il ne parle plus d'influence espagnole. Le mot français, qui devrait être *estaminai*, lui paraît répondre à un type bas-latin, de suffixe *-etum*, et dérivé du germanique *stamm*. L'auteur semble vouloir attribuer l'*n* de *estaminet* à l'état ancien de la racine, *stamn*; du moins il écrit plusieurs fois *estam(i)net*. Enfin il conjecture que le mot bas-latin a vécu dans

le latin des étudiants allemands et aurait été importé en Belgique flamande par des troupes suisses ou alsaciennes.

Tel est l'état de la question. L'article de M. Vercoullie, qui, bien que publié dans un journal, n'a point passé inaperçu (1), nous a excité à pousser les recherches du côté wallon. Il nous a semblé qu'on était faiblement documenté sous ce rapport. A tort ou à raison, ces recherches nous ont éloigné des conjectures de nos devanciers.

Pour nous orienter dans cette étude, il faudrait d'abord déterminer l'aire d'emploi du mot, ensuite distinguer la forme originale des formes empruntées; alors seulement on pourra songer à rechercher l'étymologie.

Le mot est connu, sous des formes variées, dans les dialectes de la Belgique wallonne et flamande, dans ceux des départements français limitrophes de la Belgique. Sans affirmer qu'il soit populaire en Hollande, il existe dans le dictionnaire néerlandais de Kramers. Au midi il s'est introduit dans le dictionnaire de l'Académie française, ce qui lui assure un emploi assez général.

Pour ce qui concerne les dialectes, il faut entrer davantage dans le détail. En pays de langue flamande nous trouvons les formes

(1) Au moment de livrer notre article à l'impression, nous recevions un troisième état, en flamand, de l'article *estaminet* du même auteur. (Extrait des *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, classe des Lettres, 1907, n° 6, pp. 425-435. Cf. p. 432). L'auteur ajoute à l'article du journal : 1^o une citation curieuse contenant la forme française *estaminette*; 2^o la citation de Hécart contenant l'expression *être de staminet*; 3^o un *post scriptum* dans lequel il rapporte : a) une suggestion venant de M. H. Pirenne (*estaminet*, rapproché de *estamine*, fil de chaîne, serait un terme de l'industrie drapière avec le sens originaire de *scheringschool*); — cette étymologie sourit tant à l'auteur qu'il la déclare meilleure que la sienne, notamment parce qu'elle explique la présence de *i* entre *m* et *n*; — b) un renseignement de M. Hoffmann, à savoir que l'expression correspondant à *op stammence gaan* signifie, aux environs d'Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), *aller à la veillée*, la veillée désignant une réunion d'hommes et de femmes, chez un particulier et non dans un cabaret, pour causer et réveillonner.

estaminet, stammenee, que donne M. Vercoullie ; *stamenay*, que donne Bescherelle, on ne sait sur quelle autorité ; *stäminee* dans un vocabulaire du Hageland (¹). — En Hainaut et dans la région française voisine, le mot existe, et il y est populaire, car nous le trouvons dans des journaux et des chansons en patois : « *d'dins l' fond du staminet* », dit le journal *le Ropieur* de Mons (XII, n° 26, p. 2, col. 3) ; Maubeuge prononce *èstaminet* (voyez *l's èstaminets, d's èstaminets* dans G. Dubut, *Maubeuge en chansons*, 1899, pp. 24, 40, 87). — Dans les provinces wallonnes proprement dites, le mot n'est plus d'un usage courant ; il n'apparaît guère sur les enseignes des cabarets ; cependant il n'est pas aussi inconnu que le croit M. Vercoullie. Les vieillards l'emploient, mais leurs fils, dans la bourgeoisie, préfèrent le mot *café*, dans le peuple *cabarèt*. Une preuve de la vogue de ce mot au temps jadis, c'est qu'il existe dans presque tous les dictionnaires wallons (²), et, comme les dictionnaires peuvent se copier, voici une seconde preuve beaucoup meilleure : nous trouvons le mot dans un noël très populaire qui doit remonter au moins au XVIII^e siècle :

*Tint-on cial on staminai,
Qu'ons i tchante èt qu'ons i brait ?*

Nous la trouvons encore dans une *pasquèye* de 1714 (*Annuaire de la Soc.*, III, p. 104) :

*Pinses-tu qu'i vonse à staminay
Magni dèl tripe, ine qwâte di bire ?*

(Penses-tu qu'ils aillent au cabaret manger du boudin, (boire) une quarte de bière ?)

(¹) D. CLAES, *Bijvoegsel aan de Bijdrage tot een Hagelandsch idioticon van J. F. Tuerlinckx*, Gand, 1904. — Le Hageland est la région du Brabant belge située entre Louvain, Tirlemont, Léau, Diest et Aerschot.

(²) Sous la forme *staminet* dans les deux édit. de REMACLE, ce qui est contraire aux citations de M. Vercoullie, mais REM.² a en plus un article *estaminai*, auquel les citations de M. Vercoullie se rapportent ; *staminai* dans FORIR, avec les exemples : *i n'est mây foû dè staminai et tini staminai* ; *staminai* dans LOBET et dans HUBERT.

Au sud de la Semois le mot a conservé sa vogue, et même on le lit fréquemment sur les enseignes des cabaretiers.

Voilà les formes concurrentes en présence. Laquelle est née la première et a servi de type aux autres ? L'histoire nous montre que le français *estaminet* est d'introduction récente. On ne le rencontre sous aucune forme dans les vastes répertoires de Du Cange, de Lacurne et de Godefroy. Il y a bien dans une addition des Bénédictins au *Glossaire* de Du Cange un *estamineta*, diminutif évident de *estamina*, étamine, ayant d'ailleurs le même sens, et qui doit être une latinisation de *étaminette* (comparez *satin*, *satinette* et *moire*, *moirette*). *Estaminet* pourrait être une forme masculine de ce mot, désignant 1^o la table de cabaret tendue d'étamine; 2^o la salle même, par une métaphore identique à celle de *bureau*. Telle est, rendue aussi vraisemblable que possible, l'opinion de Littré. Mais cette opinion, comme toutes celles qui rapprochent *estaminet* de *étamine*, se heurte à des difficultés : 1^o *estaminet* ne pouvant être formé de *étamine*, mais de *estamine*, doit de ce chef remonter au moins au X^{II}^e siècle. Or les lexiques ne citent aucun texte antérieur au XVII^e siècle; — 2^o si le mot est contemporain de *estamine*, on ne voit pas pourquoi il n'aurait pas évolué de conserve. Une forme en *est-*, miasavante et exceptionnelle comme celles de *esprit*, *estampe*, ne serait guère vraisemblable quand il s'agit d'une chose populaire comme le cabaret, et, d'autre part, le primitif *étamine* subsistait toujours pour lui imprimer une similitude de forme. Dira-t-on que c'est une illusion de croire ce terme si populaire, qu'il est plutôt bourgeois, formé par des étudiants ou des basochiens pour qui le latin n'était pas langue morte et qui pouvaient se plaire à créer un mot *estaminet* d'après un type latin *stamina* ou *stamineta*, par un archaïsme semblable à celui qui, de nos jours, a donné naissance au mot *estudiantin*? Cette explication ingénieuse viendrait toujours se heurter au silence des textes; — 3^o on n'a point prouvé, ce qui devait être le point de départ, que les tables de cabaret aient été tendues d'étamine. Le luxe a imaginé des tables

recouvertes de toile cirée facile à essuyer, des tables de marbre; l'étamine est bien ce qui convenait le moins dans un lieu de beuverie sous les verres et les brocs.

En réalité, donc, c'est dans un texte du XVII^e siècle que Delbouille l'a trouvé mentionné pour la première fois (¹). Hécart le cite dans un texte de 1702 (²). Le dictionnaire de Trévoux l'inscrit en 1752, en insinuant une origine flamande. Le mot fait son entrée dans la 4^e édition du dictionnaire de l'Académie en 1762, et on lui assigne aussi une origine flamande. On avait donc la sensation que le mot venait du nord, et on assignait sans doute aussi la même origine à la mode des estaminets ou tabagies qui était implantée à Paris dès cette époque.

Mais quelle région du nord a créé le mot? En picard comme en français, il est sans famille et sans histoire. S'il avait existé depuis des siècles en pays picard, on l'aurait retrouvé dans les chartes, d'où il aurait passé dans les recueils des lexicologues. Enfin, en Picardie aussi, le *st*- initial se serait transformé en *ét*- en même temps que dans une foule d'autres mots. Donc, là aussi, sa forme insolite, son isolement, le silence des textes le dénoncent comme récent et introduit.

Faut-il donner la priorité au néerlandais, qui insère dans ses dictionnaires un mot *estaminet* (Kramers, Vercoullie)? Mais la présence de *e* initial devant *st*, phénomène tout roman, et la

(¹) HATZFELD-DARMESTETER, *Dict. gén.*, v^o *estaminet*.

(²) « se plaint que le jour d'hier vers les six heures et demie de relevée, étant *de staminet* chez le nommé Ghislain, cabaretier demeurant sur le marché au poisson... ».

Citons ici, d'après le dernier article de M. Vercoullie, la forme curieuse *estaminette*, tirée des *Mémoires du graveur J.-G. Wille*, mort en 1740 : « Les artistes se rassemblaient ordinairement au *Panier fleuri*, rue de la Huchette, chez un marchand de vin célèbre, pour y souper dans une chambre qui leur était constamment réservée et qu'on nommait l'*estaminette* ». (A. FRANKLIN, *Dict. hist. des arts, métiers et professions*, 1906, v^o *estaminets*). On peut tirer argument de cette forme féminine dans divers sens; nous voulons seulement ici en noter la date,

finale *-et* suffisent pour dénoncer l'emprunt. Quant au flamand, on chercherait en vain à donner une origine indigène à ses mots en *-ee*. *Stamenee* ou *staminee* sont empruntés, comme *cadee* = cadet, *pree* = prêt (argent de poche qu'on donne à un enfant) (1), comme *bjee* = biais, *rabbee* = rabais, *portemonee* = portemonnaie, *zjuzj de pee* = juge de paix (2). Ces mots ont l'accent sur *-ee*; ils sont visiblement fabriqués de façon à imiter les finales romanes en *é* (*-ais*, *-ai*, *-ait*, *-ét*), quelquefois en *-et* bref, comme le prouve le mot *cadee* cité plus haut (3).

Ainsi, par élimination, c'est au wallon que revient la priorité, c'est à la forme *staminé*. Nous aurons à voir si l'observation directe favorise cette conclusion. Mais, en attendant, le fait que c'est le flamand qui a emprunté le mot aux provinces du sud suffit pour ruiner cette idée que les gouvernants espagnols seraient pour quelque chose dans la création du mot (4). L'action espagnole en Belgique s'est exercée, dans le langage comme dans l'architecture, sur la population flamande; on citerait difficilement un mot wallon qui nous vienne directement de leur influence (5).

(1) Mots usités dans le Hageland; cf. CLAES, ouvr. cité.

(2) Cités par M. Vercoullie.

(3) L'exception n'est pourtant qu'apparente: *cadee* a dû être emprunté aux bouches wallonnes de l'Ouest, qui allongent la finale *-et* des mots français.

(4) Voy. Scheler, Körting, Vercoullie. Körting suggère à l'article *stamentum* de son dict. du latin vulgaire que « le mot français *estaminet* usité en Belgique pourrait bien venir de là ». Ce *stamentum*, qui vient de *stare*, a donné à l'espagnol *estamentos*, les Etats, assemblée des chambres réunies, et le doublet *estamiento*, état de quelque chose. Les Espagnols en Belgique auraient comparé les assemblées de buveurs et fumeurs à leur assemblée des Etats. C'est trop spirituel pour ne pas induire en défiance. De plus on ne nous explique point comment *estamento* produit *staminee* ou *estaminet*. C'est *estament* ou, comme diminutif, *estamentet* qu'on devrait avoir.

(5) Pas même le mot *toubac'*. *Adios'* semble bien espagnol, mais il serait hasardeux d'imaginer dans quelles circonstances cette locution fut empruntée.

C'est que la Principauté de Liège, qui s'étendait tout le long de la Meuse, leur échappait.

Si c'est le wallon *staminé* qui a rayonné, déjà il y a présomption que la racine est le *stamm* germanique. Mais quel est le rapport logique entre *stamm*, tronc, et *staminé*, cabaret ? Que signifie le suffixe *-é* ? D'où provient *-in-* de *staminé* ?

M. Vercoullie pose comme forme germanique non *stam* ou *stamm*, mais *stamn*. On peut lui objecter que c'est partir d'une forme trop ancienne et qu'il y a en wallon des mots issus de la même racine, plus anciens assurément que celui-ci, comme désignant des choses plus nécessaires et plus anciennes, qui n'ont pas trace de *n*. *Staminé* n'est donc pas un *stamné* avec voyelle intercalaire; c'est *stamin-* qu'il faut expliquer.

Le premier de ces mots plus anciens est *stamon*, que ne donnent point les dictionnaires wallons, mais que nous avons relevé à Trois-Ponts (¹), à Solwaster (²), à Faymonville (³), c'est-à-dire à la frontière linguistique. *Stamon* désigne le montant en bois qui se dresse à côté de l'auge. Chaque crèche ou auge est donc entre deux poteaux; une vache est séparée de sa voisine par le *stamon*. La finale *-on* n'est pas un suffixe : c'est la finale de l'accusatif germanique à la déclinaison faible comme dans *bacon*, *k'fénon* (gonfanon), *ɛjiron*, *héron*, *sporon*, *wazon*.

La crèche elle-même, un bac-mangeoire assez bas pour les vaches, porte un nom dérivé de *stamon*, dont voici les formes dialectales :

stamoñire à Faymonville (Prusse wallonne).

stamonire dans BODY, *Voc. des agric.* (*Bull. 20*, 185); dans le dict. ms. de BAILLEUX.

stamintre, recueilli à Jupille; à amené par contamination de *stā*, étable.

staminire, GGGG., II, 393.

(¹) Au confluent de l'Amblève et de la Salm. (²) Au N.-E. de Spa.

(³) A l'E. de Malmedy.

stamini, recueilli à Grand-Rechain ; id. à Verviers (LOBET) ; id. dans GGGG. ; mais *s/itamini* dans FORIR, sous l'influence de *stā*, étable. Les auteurs ne disent pas si le mot est masc. ou fém. En verviétois il est fém., *-i* étant une réduction de *-ire*, comme dans *fowi, brouwi*.

staminéye à Cherain, à Lavacherie-sur-Ourthe, à Neufchâteau (DASNOY), à Trois-Ponts.

staminée, fém. avec amuïssement de *e* final, à Solwaster, Francorchamps, et dans Bony, *Voc. des charrons* (Bull. 8, 125).

staminèye, à Villettes-Bra, et ailleurs en Ardenne dans le nord du Luxembourg, si j'en crois ces deux vers d'une vieille chanson entendue dans mon enfance :

*g'a deùs vatches è m'sitaminèye,
ci sèrè po fé dès livrèyes* (des habits, des livrées).

Staminée est formé avec le suffixe *-ata* ; il signifie d'abord l'auge avec ses poteaux, puis toute la charpente, enfin, comme dans les deux vers cités, l'étable des vaches. *Stamontire* est formé avec le suffixe wallon *-ire*, fr. *-ière*, signifiant : ce qui est adapté à, ce qui est corrélatif de, comme *menton* : *mentonnière*, *boton* : *buttonnière*, etc.

On ne sera pas étonné du changement de *o* en *i* à l'atone dans *staminire*, *staminée*, ni par conséquent dans *staminé*. Les exemples analogues ne manquent pas. Citons *mohon* : *mohinète*, *bordon* : *bordiner*, *g'ac'done* : *ac'diner*, *forgan* : *forguiner*, *mangon* : *manguineresse*. D'ordinaire cependant, l'*o* s'affaiblit en *e* et cet *e* ne forme plus syllabe : *abandon* : *abandener*, *bwesson* : *bwèssener*, *boton* : *botener*, *botenire*, etc. Des formes comme *matoni*, *épwèsoner* sont récentes : elles sont refaites sur des formes françaises ou sur les mots simples wallons.

Nous proposons donc *staminé* comme un dérivé de *stamon*, comme un mot de l'Est-wallon issu d'une racine germanique. Il reste à contrôler cette hypothèse : le suffixe s'explique-t-il ? l'objet s'accorde-t-il avec pareille origine ? le rayonnement du mot vers les autres régions ne se heurte-t-il pas à des impossibilités ?

Si on recherche d'abord le sens du suffixe *-é*, il faut choisir entre *-ellum* et *-etum*. Le premier est un diminutif qui ferait de *staminé* un petit pilier, puis un pilier, par la perte du sens diminutif, puis au besoin une salle soutenue par un pilier. Le second est un collectif qui nous donnerait le sens de colonnade, salle à colonnes. Au point de vue phonétique, il y a présomption en faveur de *-ellum*. Ce suffixe devient toujours *-é* en wallon de l'Est; *-etum* y donne ordinairement *-é*, mais il y devient aussi *-é*, comme nous espérons le montrer dans une prochaine étude. La toponymie milite aussi en faveur de *-ellum*, s'il faut avoir égard à la forme *staminea* de l'an 1373, lieu dit à Petit Hallet⁽¹⁾. Si on se place au point de vue de la transmission du mot d'une région à l'autre, pour répondre à une forme en *-ellum* le namurois devrait avoir *staminia*, le rouchi *stamineau*. Pour résoudre cette difficulté, il faut admettre que le mot a passé sans changement de l'Est-wallon à l'Ouest, parce que, dans l'Ouest, *staminé* étant isolé de sa famille, *é* n'y était pas senti comme un suffixe. Le rouchi, lui, a pu transcrire le mot avec une finale *-et*, parce que, ayant l'habitude bien connue de prononcer *-é* ce que le français écrit *-et*, il a réciprocurement écrit *-et* ce qu'il entendait prononcer *-é*. Enfin cette graphie du rouchi explique bien que le français n'ait pas *estaminai*: il a emprunté la transcription au rouchi ou au picard et il prononce *-et* bref par analogie. Aucune difficulté par rapport au flamand, que le mot lui vienne du Hainaut ou du Brabant wallon ou de la province de Liège.

Il nous faudrait maintenant le secours de l'archéologie, permettant de confronter le mot avec l'objet. Mais les archéologues et les folkloristes ont négligé de nous renseigner sur la forme des vieilles salles enfumées des cabarets. Peut-être pourrait-on se documenter dans les anciens tableaux de genre, mais les Brauwers et les Teniers n'ont guère fleuri dans la région wallonne, où

(1) Commune de la prov. de Liège, arrondissement de Waremme. La graphie *-ea* provient de *-ellum* et aboutit à *-é*. L'exemple est tiré d'une liste de KURTH, *Frontière linguistique*, I, p. 189.

précisément il faudrait voir la forme de l'ancien *staminé*. Faute de ce secours, nous hasarderons une observation sur le point capital. On dit de celui qui fréquente trop ou trop longtemps le cabaret qu'il est un *pilier d'estaminet*. Pourquoi cette dénomination si l'estaminet n'avait pas de piliers? Cette expression serait-elle formée par analogie sur une autre? Remarquez cependant que, si on dit de quelqu'un qu'il est un *pilier d'église*, un *pilier d'antichambre*, c'est bien parce que l'église, parce que l'antichambre ont des piliers. Il y a comparaison, certes, mais non comparaison avec quelque chose d'inexistant. On ne s'avise pas de dire un *pilier de salon* ni un *pilier de cuisine*. Nous croyons donc que l'expression *c'est un pilier d'estaminet* correspondait à quelque chose de réel, signifiait primitivement : *il ne bouge de l'estaminet pas plus qu'un de ses piliers, il est un des supports ou des soutiens de l'estaminet*. Nous présumons donc que le *staminé* était une salle à un ou plusieurs *stamons*, peut-être en bois à l'origine comme dans l'étable. Cette pièce n'était pas la première salle, où se trouve le comptoir, encombrée de rouliers et de passants qui boivent debout. Elle est une annexe, un agrandissement du débit primitif ajouté plus tard à la maison en faveur d'une clientèle spéciale. Si on consulte les dictionnaires, l'estaminet est, dans un cabaret, une salle particulière réservée aux fumeurs. On appuie avant tout sur l'idée de tabagie, et l'encyclopédie Larousse contient même un article historique intéressant sur les premiers estaminets parisiens, qui montre bien qu'il s'agit de salle réservée aux fumeurs. Ce sens ne doit pas être primitif. Nos cabarets de village n'avaient pas de consommateurs si vite gênés de la fumée, ni des salles en si grand nombre. Il faut plutôt s'attacher à l'idée de salle réservée, salle d'habitués ou de sociétés: *ons i tchante et ons i brait*. Il n'était certes pas défendu de fumer dans la pièce commune, mais les clients n'y étaient pas à l'aise pour siroter leur verre, fumer, jouer aux cartes, chanter, causer, tenir leur séance de société artistique ou littéraire, passer la soirée bruyamment dans l'intimité.

Jules FELLER

6. fr. **orin**, — w. **neûrin** (**œûrin**, **leûrin**)

Le franç. *orin*, terme de marine (cordage qui attache une ancre à une bouée), est « d'origine inconnue » pour Littré et pour les auteurs du *Dictionnaire général*. Le wallon aidera, croyons-nous, à éclaircir ce petit problème d'étymologie.

Godefroy, t. X, v^o *orin*, ne cite que trois exemples anciens (¹), dont chacun écrit différemment notre mot : *orin*, *horyn*, *hoÿrin*. Si nous recherchons laquelle de ces variantes graphiques représente la forme primitive, nous ne nous arrêterons guère à la troisième, qui est postérieure d'un siècle aux deux autres et dont l'orthographe nous paraît fantaisiste ou analogique. On pourrait en rapprocher des formations visiblement dues à l'analogie, comme le franç. *poireau* à côté de *porreau* (sous l'influence de *poire*) et le franç. *poisson* pour *poçon*. Nous n'osons invoquer des formes wallonnes, telles que le w. *soirin* (lire *swèrin*) où Behrens a récemment reconnu l'all. *sorring* (²), l'anc. w. *boireau* à côté de *borreau* (³), *bwèrè* à côté de *boré*, *Swèron* (Soiron, village près de Verviers), anciennement *Soron*, dans une charte de 1005 (⁴), — pour la raison que, malgré l'identité de graphie, la diphtongue *oi* (*wa*, *wè*) peut être d'origine différente en wallon.

Restent en présence *orin* et *horyn*. Or ces formes se lisent dans le même ouvrage. On sait de plus que *h* et *y* au XV^e siècle

(¹) « Un *orin* ou bouée » (XV^e siècle). GARCIE, *Grand routier*, 69. — « *Horyns et bonneaux* » *Ibid.*, sign. T 2 r^o; éd. 1580. — « Ses ancras et cables ne doivent estre perdus a ladite nef, s'il y avoit hoÿrin ou bonneaux » (XVI^e siècle). *Rooles d'Oléron*, 45. — L'éditeur du premier texte avait lu et imprimé *drin*. Ce pauvre *orin*, qui décidément n'a pas de chance, a donné naissance à un autre monstre, *boirin*; voy. *Dict. gén.*, v^o *orin*.

(²) *Zeitschrift für fr. Sprache und Litt.*, 1906, XXX, 360.

(³) GGGG., *Dict.* II, 559. — On pourrait encore citer *porfi*, *poirfi*, *ibid.*, II, 241 et *ramorener*, *ramoirener*, II, 276; mais ici *o* est entravé et la diphtongaison est de règle.

(⁴) GGGG., *Voc. des anciens noms de lieux*, p. 61.

jouaient fréquemment le rôle de lettres ornementales (¹). Nous sommes donc fondé à croire que le mot actuel *orin* représente, mieux que *horyn*, la forme originelle.

Mais *orin* possède un dérivé, le verbe *oringuer* (soulever une ancre au moyen de l'*orin*, LITTRÉ), qui prouve que notre mot devait primitivement se terminer par une gutturale. L'espagnol-portugais *orinque* (= *orin*) confirme cette hypothèse. Cela nous reporte à une forme *oring*.

Nos bateliers mosans (²) connaissent le mot *w. neûrin* (avec les variantes *eûrin*, *leûrin*), que nous n'hésitons pas à rapprocher du terme français dont il est question.

Au dire de ceux que nous avons interrogés, le *neûrin*, c'est « la chaîne pour suspendre l'ancre sur le beaupré », ou encore « le cordage attaché à l'anneau de l'ancre pour retenir la bouée », ou, plus vaguement, c'est *cou qui chèv* (sert) *a r'lèver l'anke*. D'après l'un d'eux, M. Joseph Gilman, vieux maître batelier à qui nous devons la première de ces définitions, *li neûrin* se dit, par abréviation, au lieu de l'expression complète *li tchinne dè neûrin* (la chaîne du *neûrin*).

Mais, si cela est vrai, qu'est-ce, à proprement parler, que le *neûrin* ?

Les bateliers flamands, auprès de qui nous avons poursuivi notre enquête (³), appellent ce cordage de *neuring-ketting*

(¹) Dès le XIII^e siècle, d'après BRUNOT, *Hist. de la langue française*, I, 498. Exemples : *habandonner*, *habondance*, *heur*, *huis*, *hostage*; *oyseaulx*, *doyvent*, etc.

(²) Sur la Sambre, où les bateliers ne se servent pas de l'ancre, le mot est inconnu.

(³) Notamment M. Gérard Maessen. — Les deux tiers du vocabulaire wallon de la batellerie sont des emprunts de la langue flamande ou néerlandaise. [Il en est de même, pensons-nous, du vocabulaire français de ce métier. Le *Dict. gén.*, qui rattache beaupré à l'anglais *bowsprit*, devrait donner la préférence au flamand *boegspriet*, devenu en *w. bousprét'*.] C'est pourquoi l'explication des termes wallons de batellerie doit être demandée au dialecte des bateliers flamands en aval de Visé.

ou simplement, par abréviation, de *neuring*. Quant à la signification propre ou originelle de ce dernier terme, aucun d'eux n'a pu nous fournir de renseignement. Les dictionnaires flamands sont également muets à cet égard. Néanmoins, réduit à interpréter nous-même l'expression flamande *neuring-ketting* et l'expression wallonne *tchinne dè neûrin*, nous ne voyons qu'un sens possible : *neuring* est la boucle où anneau (*ring*) qui termine la tige de l'ancre du côté des deux bras (¹). C'est en effet à cet anneau que s'attache la chaîne (*ketting*) qui sert, suivant le cas, à relever l'ancre ou à retenir une bouée.

Pour connaître la valeur possible de *neu-* dans le flam. *neuring*, nous avons interrogé un germaniste distingué, M. P. Tack, professeur à l'athénée royal d'Ixelles ; la réponse suivante qu'il a bien voulu nous donner, confirme pleinement, semble-t-il, cette conjecture : « *Neuring*, nous écrit M. Tack, peut être 1° une altération du flamand *neutring* ; *neut* est une forme dialectale de *noot* et désigne la partie de la verge de l'ancre où est l'œillet (flam. *oog*) ; cf. WITSEN, *Scheepsbouw*, 502 a : *Het gat in de ankerschaft, anders de NEUT* ; — 2° une altération de *oogring* (*den oo(g)ring* devenant, par agglutination ou prothèse de *n*, *de-nooring*, puis *de neuring*) ; cf. WINSCHOOTEN, *Seem.*, 173 : *Te scheep wordt het oog genomen voor het gat in de ankerschagt, daar de ring in draaid.* » (²)

(¹) Ce sens propre de *neuring* et du w. *neûrin* est perdu. M. Gilman appelle cet anneau *l'orinège di l'anke*, d'autres simplement *l'oné*. On dit de même *lès orinèges dè mastè* pour désigner les œillets en fer fixés sur le plat-bord et servant à passer les cordes du mât ou haubans. Nous expliquons *orinège* par le flamand *ooringje* (petite boucle d'oreille), synonyme de *oné* (anneau).

(²) On remarquera que M. Tack n'est pas très affirmatif dans son explication du flam. *neuring*. La question reste donc ouverte de ce côté. Il nous suffit pour le moment d'avoir indiqué que l'origine de *orin* doit être cherchée dans le flamand. Aux germanistes de nous dire s'il représente *neut-ring* ou *oog-ring* ou même tout simplement *ooring*. (Cette dernière hypothèse ne peut être proposée pour le wallon, ainsi que le prouve *orinège* dont parle la note précédente).

Il s'agit maintenant d'expliquer, — suivant que l'on adopte l'une ou l'autre de ces hypothèses, — les transformations phonétiques qui se sont produites :

I. Le flamand dialectal (limbourgeois?) *neuring* (= *neutring*) est devenu *neûrin* dans la bouche des Wallons. On dit ordinairement *li neûrin*; mais, *on neûrin* sonnant à peu près comme *én-eûrin*, il en résulte qu'on a pu dire, par déglutination, *l'eûrin*, lequel, à son tour, par agglutination de l'article, a produit *li leûrin*, *on leûrin*. Comparer, en français, le lendemain, le lierre, etc.

Le flamand *nooring* (= *nootring*), forme usitée sans doute à l'Ouest, aura donné en français « un nôrin », d'où « un ôrin », « un orin », *l'n* s'étant confondu, comme ci-dessus, avec la finale de l'article indéfini.

Quant au changement de voyelle, notons la même transformation du flam. *oo* en franç. *o*, wall. *eû* dans les synonymes :

flam. *hoofdband* = franç. *hoband* (auj. *hauban*),

flam. *hoofdtouw* = wall. *heûtô*.

II. Dans la seconde hypothèse, le franç. *orin* s'explique encore plus aisément par le flam. *oo(g)ring*. — Pour le wallon *neûrin*, voir ci-dessus la note de M. Tack.

III. Une troisième hypothèse encore possible, c'est l'existence simultanée de *oo(g)ring* à l'Ouest et de *neu(t)ring* à l'Est. Le premier aurait donné naissance au franç. *orin*; le w. *neûrin* serait directement emprunté du second.

Dans tous les cas, nous pouvons, de ce qui précède, tirer les conclusions suivantes :

1. Le franç. *orin*, le w. *neûrin*, le flam. *neuring* sont identiques, du moins pour la finale; la première syllabe des mots français et wallon pourrait bien être d'origine différente, tout en représentant deux synonymes : *oog*, *neut*.

2. Ces termes désignent proprement l'anneau inférieur⁽¹⁾ de

(1) Nous employons ce terme pour distinguer cet anneau de l'organeau, qui se trouve à la partie supérieure de la tige de l'ancre, en flam. *kabelring*, *ankerring*.

l'ancre, puis, par extension, le cordage qui part de cet anneau. On a dit d'abord « le cordage de l'orin », puis *orin* a été considéré comme le nom même du cordage (¹).

Jean HAUST

7. *hâbiêr*

Ce mot, l'un des plus curieux du vieux fonds wallon, est aussi l'un des moins connus. Nous avons essayé, dans cette étude, de jeter quelque lumière sur son origine et de classer logiquement ses multiples significations.

* *

A notre connaissance, Grandgagnage seul a tenté de l'expliquer. « C'est peut-être, dit-il I, 260, un substantif dérivé de l'allemand *haben* ou du latin *habere*, dans le sens verbal *avoir*. » Essai timide et qui ne soutient pas l'examen, car il n'explique ni la finale, ni la longue *â* du wallon, ni les diverses formes que nous avons recueillies.

Si nous considérons l'aire d'emploi de notre mot, — il n'est usité que dans la Wallonie prussienne, dans la province de Liège (surtout à l'Est), au nord et au centre de la province de Luxembourg, — nous présumerons tout d'abord qu'il faut lui chercher une origine germanique.

A première vue, on serait disposé à rapprocher *hâbiêr* de l'allemand dialectal *hauberg*, que M. K. J. Ley a étudié récemment dans la *Zeitschrift des Vereins für rheinische und westfälische Volkskunde*, III (1906), p. 101. Voici le résumé de cet article : *hauberg* date du XV^e siècle et n'existe que dans le Siegerland

(¹) Nous ne pensons pas que le franç. *orin* ait jamais été synonyme de bouée, comme le suppose Schuchardt (*Zeitschrift für rom. phil.*, XXV, 345), en s'appuyant sur le premier texte ancien que nous avons cité ; « *ung orin ou bouée* » pourrait en effet s'expliquer par : « un orin ou (une) bouée », la conjonction étant nettement disjonctive. Il faudrait naturellement, pour trancher la question, autre chose qu'un fragment de phrase.

(extrémité sud de la Westphalie), avec les significations suivantes : 1. l'ensemble des bois qui couvrent le pied des montagnes dans la région entière; 2. la partie de ces bois qui appartient à chaque commune et qu'elle met de 16 à 20 ans à exploiter complètement; 3. la partie que chaque commune exploite dans le cours d'un été. Il se rattache aux termes qui figurent dans les dictionnaires : *hau*, *taillis*, coupe de bois; *hauholz*, bois taillis; *hauland*, endroit défriché. M. Ley nous apprend aussi que *hauberg* existe dans le Schleswig-Holstein, avec le sens de « bâtiment couvert d'un haut toit de roseaux ou de jones, qui sert à la fois d'habitation, d'étable et de grange »; mais, ajoute-t-il, ce sens est postérieur et doit s'être appliqué d'abord à une *heuschuppen* (baraque pour remiser le foin en hiver).

En faveur de cette étymologie, on pourrait faire valoir des arguments séduisants. 1^o Au point de vue sémantique, ce primitif s'accorderait assez avec le sens de « exploitation rurale », que nous reconnaissons à la base des significations du mot wallon.— 2^o Au point de vue de la forme, *hawbiér*, *habiér*, *habièr*, *habiè* se rattacherait sans difficulté à l'all. *hauberg*. En effet le w. *hawe* (houe, pioche), *hawer* (houer, piocher), c'est l'all. *hau e*, *hauen*; et -*berg* (montagne) se retrouve en wallon dans des noms de lieu sous la forme *-biè*, anciennement *-bièr* (¹).

Cependant nous ne croyons pas que cet étymon donne la clef du mot que nous étudions. D'abord, *hauberg* est signalé comme n'existant que sur deux points de l'Allemagne très éloignés de la Wallonie; il est inconnu dans l'Eifel, et son passage dans notre vocabulaire resterait, de ce chef, à l'état d'énigme. D'après M. Ley, on le rencontre pour la première fois en 1498; or notre mot *wallon* est certainement antérieur au XV^e siècle. De plus,

(¹) Ainsi *Stinbiè*, proprement *Steinberg*, auj. *Stembert*, village près de Verviers; en face s'élève le mamelon appelé *Höbiè* (= *Hochberg*?), franç. *Hombiet*. — Cette finale diffère évidemment de *-bert* (primitivement *-beraht*), qui sert à former plusieurs noms d'homme : *Abièrt*, *Aubert*, *Adalbert*; *Lambiè*, *Houbiè*, *Libiè*, etc.

hauberg est impuissant à rendre compte des formes *hâribièr*, *hâdibièr*, que nous relevons précisément à la frontière linguistique de l'Est, dans le cercle de Malmedy.

A notre sens, *habier*, sous ses multiples formes, — de même que l'anc.-franç. *herberc* (masc.), — dérive de l'anc.-haut-all. *heriberga* (fém.), anc.-nordique *herbergi* (neutre) (¹). Il est donc le frère du franç. *auberge*, anciennement *herberge*, *héberge*, qui a donné le v. *héberger*. On peut dater sa naissance de la fin du XIII^e siècle, car c'est alors que se manifeste et se généralise la diphtongaison en *iè* de *e* entravé (²).

Nous essayerons de justifier cette opinion en passant en revue les formes et les sens de notre mot.

* * *

GGGG., I, 603, cite quatre formes anciennes qu'il a recueillies dans les chartes liégeoises :

halbier (1440), qu'il faut sans doute lire *hâlbier* et qui rappelle l'anc.-franç. *helberc* (*Alexis*, 65) ;

habier, *habiert* (1568), qu'il faut lire *hâbier* ;

hawier (1593), que nous lisons *hâwièr* ou *hâw'wièr* et qui résulte sans doute, par assimilation, d'une forme *hâwbièr*.

Parmi les formes modernes, nous distinguons deux groupes :

a) celles de la Wallonie prussienne (³), qui sont trissyllabiques

(¹) DIEZ v° *albergo* et KÖRTING 4488 énumèrent la série touffue des représentants de ce mot dans les langues romanes. — Le sens propre de *heriberga* est « campement militaire », de *heri*, armée, et *bergan*, protéger. L'anc.-franç. *herberge* en a tiré les significations de « campement, tente ; logement, habitation ; hôtellerie, auberge ».

(²) WILMOTTE, *Études de dial. wall.*, dans *Rom.*, XVII, 557. — Dans le dialecte allemand d'Eupen, le mot actuel est *hârrbereg* (auberge), que les Wallons de Malmedy ont emprunté sous la forme de *hèrberige* (*Armonac dol Saméne*, 1907, p. 40) ; de même *Kalterherberg*, l. d. près de Montjoie, se prononce en Wallonie prussienne *Kahèlbrige*. Mais ce sont là des emprunts récents.

(³) GGGG., I, 357, note, d'après Simonon, un *hâdibiè* qui ne nous paraît pas liégeois et qui a probablement été recueilli en Ardenne. Voir cependant à la fin *âlibiè* et *gâdibiè*.

et qui représentent évidemment un stade plus ancien et mieux conservé :

hâribièr (Steinbach-lez-Weismes, Robertville);
hâdibièr (Faymonville-Weismes; Malmedy VILLERS et SCIUS; Ardenne BODY *Voc. des agric.* et *Voc. des poissardes*);
handibière (Ovifat).

La forme de Steinbach rappelle très nettement *herberg* : la chute de l'*r* primitive a été empêchée par la voyelle de liaison *i*, qui s'intercale assez fréquemment, en malmédien, entre *r* et une consonne suivante⁽¹⁾. — Dans les autres, le passage de *r* à *d* peut s'expliquer si l'on suppose une forme intermédiaire *hâlibièr*, qui existe peut-être dans un coin de la Prusse wallonne et qui, en tout cas, est justifiée par l'ancien *halbier* (v. ci-dessus) et par *âlibiè*, dont nous parlerons à la fin. — Dans la forme d'Ovifat, la nasale est une modification sans importance de la longue *â*.

b) Les formes dissyllabiques, dans les provinces de Liège et de Luxembourg :

hâwbîer (Verviers, *Bull. 44*, 421);
hâbièr (Liège); « *hâbiair* » (ib., FOR.); « *haubiair* » (Verv., LOB.);
hâbièr (Stavelot, *Bull. 44*, 509; Condroz, GGGG., I, 356);
hâbiè (Hesbaye, GGGG., I, 260);
âbièr (centre de la province de Luxembourg).

La forme verviétoise *hâwbîer* rappelle et explique l'ancien *hawier* que nous venons de voir. — Les autres formes *hâbièr*, *hâbièr* = *hâribièr*, *hâdibièr*, avec chute de la protonique, phénomène fréquent qui réduit d'anciens trisyllabes en dissyllabes, surtout dans le liégeois⁽²⁾. Elles se rapprochent du franç. *auberge*, emprunté, au XVI^e siècle, du provençal *aubergo*,

(¹) Ainsi, à Malmedy, *kirimusse* = kermesse; *sairinint* = serment, anc.-franç. sairement (*Armonac dol Saméne* 1906, p. 38 et 59).

(²) Comparer all. *Leberwurst* > verv. *lēf'gō*, anc.-wall. *cortisea* > *cot'hē*, malm. *mwargunē* > liég. *mwēh'nē*, * *tchaornē* > *tchaf'nē* (l. d. de Jupille), sans compter les mots plus connus: *bol'gjī*, *cwēp'hī*, *tchēp'tī*, *vol'tī*, *cof'tēū*, *lēs'nī*, *man'ci*, *bat'hī*, *cor'ci*, *monplī*, etc.

anciennement alberga. Au reste, si nous comparons serpilière : *sâpître*, serpelette : *sâp'lète*, nous admettrons sans peine le passage de herberc à *hâbiér*. — Quant à *abièr*, la disparition de l'aspirée est régulière au centre du Luxembourg.

*
* *

Du sens propre de l'anc.-haut-all. *heriberga*, « campement militaire », dérivent les significations que *herberge* a prises dans la suite en moyen-haut-all. et en anc.-français : 1. campement, tente (= installation qu'on établit à l'étape); 2. hôtellerie, auberge (= installation qu'on trouve toute prête à l'étape); 3. logement, habitation (= installation en général).

Or *hâbiér* se présente chez nous avec le sens de « exploitation rurale, ferme (surtout considérable) ».

On comprend facilement cette dérivation de sens si on se reporte au temps où le mot a dû passer de l'Est et du Nord dans nos dialectes. Au moyen-âge, la grande préoccupation des rouliers et des voyageurs était la *herberge*, le gîte pour la nuit. En pleine campagne, loin des villes, cette auberge devait pouvoir se suffire à elle-même, à la façon des villas gallo-romaines ou mérovingiennes. C'était, *par l'aspect extérieur*, un grand établissement rural, capable de loger nombre de personnes et de chevaux. C'est *par l'aspect extérieur*, en laissant de côté la destination de l'établissement, que *hâbiér* en est venu à signifier une exploitation rurale.

Ce point de départ admis, abordons l'étude des significations assez éloignées que notre *hâbiér* a prises au cours des temps. Pour cela, il convient de considérer à part les formes anciennes conservées dans les chartes liégeoises et les formes modernes ou orales.

a) GGGG., II, 603, définit les premières : « droit que les officiers des métiers nouvellement élus payaient pour leur entrée » et il présume, — avec sagacité, selon nous, — que ce mot pourrait bien être connexe avec le hesbignon *hâbiè*.

C'est en 1440, dans la Charte du bon métier des Fevres, que se trouve la première mention du halbier :

Item avons ordonné... que quelconques serat esleu Officier de nostredit Mestier alle Saint Jacques soient tenus de PAYER POUR LEUR HALBIER, assavoir Gouverneurs et Jureis chascun d'eaux deux griffons et ceux qui aroient les grosses Offices trois griffons, et avec ce vollons et nous plaist qu'il soit à celluy jour payeit et debourseit par nostredit Rentier aux frais dudit Mestier huit griffons et demy teils que dits sont pour iceulx AVEC LES DITS HALBIERS donneir et partir aux vinaves chascun à son marmontant pour les compagnons d'iceulx aller boire ensemble à leurs bons plaisirs sens fraude (¹).

Il faut croire que ces largesses avaient lieu aussi dans les autres corps de métier; car, en 1598, la Charte du bon métier des Charliers stipule ce qui suit :

Et comme d'anchienneté sont été usez à l'élection des gros offices PAYER QUELQUE HABIERT lequel se despendoit inutillement aux tavernes et autre partie, pour pourvoir à tel abus, est ordonné que doresnavant TELS HABEIERS soy payeront sur notre Chambre et seront convertis en meubles et autre chose, à la plus grande utilité et profit dudit bon Mestier (²).

Le fond de ces deux textes est assez clair. Mais que signifie proprement le mot halbier? Et comment rattacher la définition de Grandgagnage à celle du wallon moderne?

Le second texte cité nous paraît donner une indication précieuse à cet égard. Nous y voyons que ces gratifications ne doivent plus se dépenser à la taverne, mais qu'elles doivent servir à

(¹) *Recueil des Chartes et Priviléges des XXXII bons métiers de la Cité de Liège*, I, 37.

(²) *Ibid.*, p. 85, art. 41. — Il est question des « hawiers » en 1593, dans un troisième endroit qui ne nous apprend rien d'intéressant (*ibid.*, p. 145, art. 5 de la Charte du bon métier des Houilleurs). — Cf. S. BORMANS, *Le bon métier des Tanneurs*, p. 91 (Bull. 5, 215) : c'est, croyons-nous, le seul historien liégeois qui ait souligné cette particularité curieuse. GOBERT, *Rues de Liège*, III, 560, ne fait que résumer les données de Bormans. PONCELET n'en dit mot dans ses *Bons métiers de la Cité de Liège*.

l'achat d'objets utiles au Métier. Or, à nos yeux, on ne faisait là que revenir à l'usage primitif.

En effet, le halbier du Métier, c'était premièrement l'avoir de la corporation, immeubles et matériel. Cela admis, il est assez naturel de supposer que le nouvel élu devait payer une certaine somme pour augmenter cet avoir : toutes proportions gardées, c'était à peu près comme si, de nos jours, un nouveau député versait de l'argent à la caisse de son parti. L'expression « payer pour le (son) halbier » s'abrégea en « payer le (son) halbier » et l'on put dire même « payer quelque habier ». Dans cette formule courante, qui sonnait comme « payer la (sa) bienvenue », le sens premier du mot s'obscurcit, d'autant plus que, par la suite, le Métier étant sans doute assez prospère, cette somme fut détournée de sa destination primitive et dépensée en réjouissances publiques.

Bien que notre démonstration ne repose guère que sur une série de conjectures, nous croyons pouvoir affirmer l'identité de l'ancien *w. halbier* et du *w. moderne habiér* et, à la définition de *Grandgagnage*, nous substituerons la suivante : « somme que les officiers d'un Métier nouvellement élus payaient pour le halbier du Métier, c'est-à-dire pour l'exploitation en commun, pour la corporation et son matériel » (¹).

b) 1. *Habiér* a pris tout d'abord chez nous le sens général de « établissement, installation, exploitation, comprenant tout l'attirail et le personnel nécessaires ». Dans ce sens, notre mot est surtout employé à la campagne, précédé de l'adjectif *grand*. C'est à l'expression *on grand habiér* que s'appliquent la définition de *Body, Voc. des agric.* : « grand attirail de labour, mobilier de

(¹) Notons en passant que l'*all. herberge* peut signifier : lieu de réunion des gens de métier, maison de la corporation ; le *herbergs-vater*, c'est le père des compagnons, l'aubergiste d'un corps de métier. — Comme il est possible que *habiér* ait, *dans les premiers temps*, conservé le sens originel de *auberge*, nous pourrions expliquer plus simplement l'expression « payer le halbier » par « payer l'auberge, c.-à-d. le régal à l'auberge ».

ferme, exploitation rurale qui compte beaucoup de bétail et de serviteurs » (¹), et — pour la ville — celle de FORIR : « grande boutique, commerce étendu ». Exemples : *Ine cinse wice qu'i-a on grand hâbiè* (Hesbaye) ou *hâbièr* (Condroz, d'après GGGG., I, 260, 356). *Gn-a on fir hâbièr è cisse cinse la* (FORIR, v° *hâbiair*). *Dj'inme mis d'esse maisse d'ine pitite botique qui dè d'pinde d'on grand hâbièr* (ibid.).

Un exemple curieux nous est fourni par le poète verviétois Martin Lejeune, qui parle, dans une de ses satires, *dès hèyimes* (haines) et *dès colères qu'ons a mûzé duvins l' hâwbier* (Bull. 44, 421). L'auteur entend par là l'usine, la fabrique. On ne peut cependant traduire aussi simplement, car la nuance de dénigrement que ce vieux mot revêt ici, est trop prononcée ; c'est à peu près comme si on disait : « dans le bazar » ou « dans la baraque ».

Au sens général de « exploitation (surtout rurale) », se rattachent étroitement les emplois que GGGG., I, 260, donne en premier lieu pour *hâbiè* en Hesbaye : « 1. district que, d'après convention, chaque berger se réserve exclusivement sur le territoire d'une commune ; 2. *aler à hâbiè* : aller travailler dans les champs ». Cette dernière expression concorde avec le renseignement que nous trouvons dans le *Dictionnaire* manuscrit de BAILLEUX : « *hâbiè* (Hesbaye), *hâbièr* (Beaufays), dépendances d'une ferme, culture ». Même sens à Polleur. — Quant à LOBET, qui définit *haubiair* : « appendice d'une ferme, d'une maison, ce qui y tient, ce qu'on y a ajouté », il nous paraît avoir confondu « appendice » avec « dépendance » (²).

2. Ailleurs la signification s'est restreinte de plus en plus ; le

(¹) Aujourd'hui ce sens tend à disparaître dans les Ardennes : on dit à Stavelot *hasswè*, à Burnenville-lez-Malmedy *hatchwè*, à Faymonville-Weismes *rahoûr*, en pays gaumais *hasswa*, etc.

(²) Ce mot était sans doute inconnu à Verviers ; Remacle ne le signale pas, non plus du reste que les liégeois Cambresier et Hubert. Toutefois ces trois auteurs sont précisément si incomplets que l'argument *a silentio* n'a pas ici grande portée.

mot a désigné telle ou telle partie spéciale de l'exploitation.

- a) A Jalhay, à Ster-Francorchamps, à Esneux, *habièr* est synonyme de *atélèye* et ne se dit que du bétail de la ferme : *On mava habièr = dès bièsses qui n' sont ni bèles ni crâsses. Po 'ne pitite cinse, il out on bé habièr = bécop d' bisteù, one bèle atélèye.* — b) A Vielsalm, *tot l' habièr d'ine cinse*, c'est *tot l' meûbe*, tout le mobilier de la ferme.

3. Enfin, à mesure que les conditions économiques se transformaient, ce mot — rappelant un état de choses ancien, une forme désuète d'exploitation, un ensemble d'instruments dont on avait perdu l'utilisation, qui étaient devenus encombrants et que l'on mettait au rancart — a pris tout naturellement un sens dépréciatif, qui est le plus généralement répandu aujourd'hui dans nos campagnes.

a) Précédé ordinairement de l'adjectif *vi* (vieil), il signifie : « vieillerie encombrante et de nulle valeur ». Sens relevé à Cherain, Bodeux, Chevron, Villettes-Bra, Stavelot, Scry-Abée, etc. Exemples : *I n'ont qu' tos vis habièrs* (Cherain). *Nos nos avans fait qwites du tos cès vis habièrs* (Stavelot). *Tot çoula, ç' n'est qu' dès habièrs* (Nessonvau). *Ci manèdge la n'est qu'on habièr* (ibid.). *On vi abièr di batimint ou one vîye mâjon* (Lavacherie). *Vi hádibier !* (Body, *Voc. des poissardes*), t. d'insulte adressé à une vieille femme. Cf. *hadibiez* dans GGGG., I, 261.

b) Précédé ordinairement de l'adjectif *grand*, il signifie : « objet d'une grandeur démesurée et encombrante » : *háribièr* (Steinbach-lez-Weismes, Robertville), « quelque chose de grand, de désordonné, de disproportionné, qui n'a ni cou ni tièsse : *qué grand háribièr !* dit-on d'un bâtiment de forme et de proportions extraordinaires »⁽¹⁾ ; *grand hádibier !* (Faymonville), grand esco-

(1) Note de M. l'abbé J. Bastin. — Comparer *hangar* qui se dit à Mons, par mépris, d'un meuble embarrassant par sa grandeur (DELM.) ; *hèn'bó* qui désigne, à Huy, un bâtiment à moitié abandonné : *ëji n' mi sâreù plaire è ç' mohone la, c'est-on trop grand hèn'bó* (flam. aan bouw, construction ; cf. GGGG., v^o *ambau*).

griffe ! *Grand hâbièr qui v's èstez !* (Trooz). *Çu tch'fau la n'est qu'ón grand àbièr* (Moircy-St-Hubert). *Qué grand hâbièr d'ârmâ avez-ve situ atch'ter la ?* (Nandrin).

c) A Malmedy *hâdibière* (VILL.), à Vielsalm et à Stavelot *hâbière* (*Bull. 44*, 509) désignent « un engin, une machine quelconque », avec un sens dénigrant qui apparaît dans les exemples suivants : *Qu'est-ce po on hâdibière ?* BODY, *Voc. des agric.* — *I-gn-a todi on hâbière ou l'aute ol vôye* (Stav.). — *Canetia, hèrna, hâbière et vahullemint, onk vât l'aute* (*ibid.*).

*
* *

Il nous reste à examiner, dans un appendice sommaire, deux termes, *âlibiè* et *gâdibiè*, qui ressemblent à *hâbière*. Nous les croyons différents d'origine, mais ils ont probablement été influencés par celui que nous avons essayé de définir, et cette influence a pu être réciproque.

âlibiè, s. m. 1. Personne ou chose grotesque, ridicule; — 2. (précédé de l'adj. *vi*) vieillerie : *mêtez al vindicion ci vi âlibiè la* (FORIR).

gâdibiè, s. m. 1. Homme facétieux, enjoué, jovial : *on vi gâdibiè*, un vieux réjoui, égrillard (FORIR); — 2. vieillerie, chose hors d'usage (FORIR, REM.², GGGG., I, 227) (¹).

Chose remarquable, la protonique n'est pas syncopée dans ces mots liégeois, comme elle devrait l'être, semble-t-il, à en juger

(¹) Nous croyons que ce *gâdibiè* se distingue de *gadibiè*, s. m., cantbai : pièces de bois pleines de fentes et qui ne valent guère (DEJARDIN, dans GGGG., I, 227). | pièce de bois mal équarrie, qui a de l'aubier et qui sert de *wère* ou chevron dans les toits construits en tuiles (BODY, *Voc. des couvreurs*). | bois de rebut : « palissades et gadibiès » 1666 (BORMANS, *Voc. des houilleurs*). | madrier à flache, soliveau et chevron ayant flache ou faux bois (MATHELOT, *Voc. du maçon*). — Ce dernier est le seul qui écrive *gâdibiè* et nous ne savons encore s'il faut prononcer *a* bref, *â* ou *â*. — D'après GGGG., 1^o ce *gadibiè* pourrait être le même mot que le franç. cantibai auquel il répond assez exactement; 2^o *gâdibiè* (vieillerie, brimborion) ne diffère probablement pas du précédent; 3^o *hâdibiè* (vieillerie) est une forme de *gâdibiè* (I, 227). Nous admettons sans peine qu'il y a eu, ici encore, influence réciproque; mais *gâ-* > *hâ-* est inadmissible.

du moins d'après *hâbiér* et les nombreux cas semblables cités p. 69, n. 2. On attendrait plutôt *âbiè*, *gâbiè*, ou mieux *âbiér*, *gâbiér*.

Nous ne voyons pas moyen de ramener ces formes à *hâbiér*. Nous croyons plutôt que *âlibiè* représente Alabert, Alubert, Aliperht, et *gâdibiè*, Waldobert (¹). Les anciens noms d'homme et de femme ont pris parfois un sens satirique, comme il est arrivé notamment pour *boubiè* (Bodebert ?), nigaud ; *waltrou* (Waltrude), virago ; *zabé* (Isabeau), gourgandine ; *helegôde* (Hellegonde ? Aldegonde ? Cf. GGGG. II, 535), escogriffe ; *wahou* (Wachhold ?), niais ; *wiyém* (Wilhelm), benêt, cœur patient, se dit surtout d'un mari trompé ; etc. (²).

Le sens 1 s'expliquerait de la sorte. Pour *gâdibiè*, on pourrait admettre de plus l'influence de *gâdisseû*, galant, *si gaudi*, *gaweder*, *gawedieûs*.

Quant au sens 2, il proviendrait d'une confusion avec *hâribiér*, *hâdibîèr*, étudiés plus haut.

Jean HAUST

P. S. Nous avons soumis notre article à M. le Dr Esser, de Malmedy, qui se consacre depuis de longues années à l'étude des parlers de la Wallonie prussienne et de l'Eifel. Le savant philologue a bien voulu nous faire savoir qu'il n'admet pas notre étymologie de *hâbiér*, parce que *herberge* s'éloigne trop du sens « engin, machine quelconque », que Villers attribue à *hâdibîèr*. Partant de cette définition, M. Esser chercherait plutôt

(¹) Cf. FÖRSTEMANN, *Personennamen*. — Disons, à ce propos, qu'un nom propre *Hâbiè*, représentant Hariberaht, Harbert ou Herbert, a pu coexister et se confondre avec *hâbiér*, provenant de *herberc*. — BODY, *Voc. des poissardes*, pense que *âlibiè* est peut-être une forme de *hâdibîèr* ; c'est possible après tout, mais on ne s'expliquerait pas la perte de l'aspiration.

(²) De même, pour expliquer le franç. *grigou* (« origine inconnue », d'après le *Dict. gén.*), on pourrait le rapprocher du w. *Grigô*, Grégoire. — Il serait intéressant de dresser la liste de tous ces noms propres dont on a fait des appellations sarcastiques.

l'origine du mot wallon dans le m.-h.-a. *hantwerc*, variante du du m.-h.-a. *antwerc*, qui signifie « machine pour détruire (entwürken), employée surtout dans les sièges », d'où « machine en général »; *antwerc* s'est souvent confondu avec *handwerk*. A ses yeux, la forme d'Ovifat *handibièr* se rapprocherait le plus de l'origine, et la filiation des sens serait l'inverse de celle que nous avons tâché d'établir. M. Esser allègue la forme alemanique *hamberch* (GRIMM IV b, 423) et la définition que DUCANGE donne du m.-lat. *manopera* (traduction de l'all. *handwerk*) : 1. *servitium manuale, quo tenentur coloni et inquilini domino villæ*; 2. *instrumenta rustica, quorum usus in operis et agriculturis.*

Nous remercions M. le Dr Esser de son intéressante communication, que nous sommes heureux d'avoir provoquée, et nous laissons aux philologues compétents le soin de trancher la question : notre essai de « construction » étymologique et sémantique n'a d'autre but que de les éclairer en groupant systématiquement les pièces du procès.

J. H.

VOCABULAIRE-QUESTIONNAIRE AD-, AE-

Ce vocabulaire, comme les précédents AB- et AC- (voir la 1^{re} année de ce *Bulletin*), est avant tout un *questionnaire*. Nos correspondants en reçoivent un exemplaire interfolié (3^{me} cahier), avec prière de nous le renvoyer aussitôt qu'ils auront terminé leurs enquêtes, dans un mois si possible, et, *au plus tard, pour le 1^{er} janvier 1908*.

Nous les prions de ne pas perdre de vue les instructions données précédemment. A l'adresse des nouveaux correspondants, nous résumons ci-dessous nos recommandations principales :

1. Lisez attentivement ce vocabulaire, article par article, en commençant par le début et en vous attachant surtout à ce qui concerne votre dialecte.
2. Consignez vos annotations sur le feuillet blanc en regard de l'article. Écrivez lisiblement à l'encre, *sur un seul côté du feuillet blanc*. Séparez nettement les réponses aux différents articles.
3. Si le mot est employé chez vous, notez sous quelle forme, dans quel sens. S'il est inconnu, quel synonyme emploie-t-on ? Donnez tous les renseignements que l'article vous suggère, et surtout des exemples courts, caractéristiques, bien authentiques : proverbes, dictions, usages locaux, etc.
4. Attachez-vous à élucider les points douteux relatifs à votre dialecte. Signalez les erreurs et les omissions que vous relèveriez.

Adresser les envois au Secrétaire, *rue Fond-Pirette, 75, à Liège*.

? **adabler** existe-t-il? SIGART donne en montois radabler, *v. a.*, réparer, rajuster.

adaborer DASN., **adôborè** (St-Hubert), **adôbourèy** (gaum.), **adôbouzè** (Monceau-s.-Sambre), **aloborer** (Villers-S^{te}-Gertrude), *v. a.*, barbouiller, enduire de choses malpropres; *voy.* dâborer, dilâborer, dôbouzè.

adaguelé GGGG., *part.-adj.*, accoutré; *voy.* agadelé.

adagueler (Monceau-s.-S.), **adaguelè** (Vonêche), **adoguelè** (Givet), **adaguenèy** (Prouvy), 1. *v. tr.*, enduire de « daguèt » (goudron) ou d'une matière visqueuse (Monceau, Vonêche, Givet); — 2. *v. intr.*, coller à, adhérer à (Prouvy); *voy.* SIG., radaguener: réparer, etc.

adain, ádain, andain, s. m., ondinne (Genappe), *s. f.*, andain.

Adam' (ms. BAILLEUX), **Adam'** (Prénoms liég.), **Adam** FOR., **Adam** FOR., REM., LOB., *n. pr. d'h.*, Adam.

adamadji (Monceau-s.-Sambre, Mont-s.-March., Forchies-la-M.), **ado-madji** (Nam.), **adoumadji** (gaum.), **èdamadjer** (ard.), **èdamadji** FOR., **èdomadji** HUB., REM., *v. tr.*, endommager.

adamer (rouchi, Viesville), **adâmer** (Lodelinsart, Marchienne-au-P.), **adanmer** (Monceau-s.-S.), **adamèy et antamèy** (Chiny), **adeumèy** (Tintigny), **adômè** (St-Hubert, Givet), **adoumer** (Bastogne), **èdamer** (liég., verv.), **èdâmer** (Laroche), **èdômer** (Namur), **èdoumer** (Cherain, Houffalize), **èdoumi** (Vielsalm), **indamer** (Mons SIG.), *v. tr.*, entamer. || **adeum'mint** (Neufchâteau DASN.), **adèm'mèt, adam'mat** (gaum.), *s. m.*, entame, entamure. Liég. èdameûre.

adan (Hannut, Tourcoing), **adon** (Mons SIG., liég., verv.), **anon** (vallée du Geer), **adv.**, alors, en ce temps-là; — ensuite, de plus, d'ailleurs; — ainsi, en ce cas-là, dans ces conditions. | **adon-pwis**, puis, ensuite.

adandinér (Nam.), *v. tr.*, habituer.

adanner (Viesville), **adâner** (Ouest-wall.), *v. intr.*, précédé du *v. fé* = (faire) damner, (faire) endiabler; *voy.* danner.

adanser, *v. intr.*, précédé du *v. fé* = *prop*! (faire) danser vers : diriger vivement vers.

âdant (Tintigny), **édant** (Chiny), *s. m.*, aide, adjoint. Liég. aide, aidant (monnaie) || **âde** (Tintigny), **éde** (Chiny), *s. f.*, aide, secours. Liég. aide.

adârer (liég., verv.), **adârer** (Huy, Namur, Spa, Stavelot, Faym.-Weismes, Houffalize, Laroche), **adarer** (Dinant), **adaurer** (nam., Beauraing), 1. *v. tr.*, pousser vivement vers, fourrer ; — 2. *v. intr.*, arriver précipitamment et à l'improviste, s'élancer sur : *syn.* abrokî.

? **adasné**, ajusté, indiqué comme étant liég. *par SIG.*, *vº* radabler.

adawi (Stav.), *v. tr.*, aiguiser; *voy.* liég. aw'hî.

adawer, **adawi** (liég., verv.), **adawyî** (Coo), **adawyer** (Laroche), *v. tr.*, attirer, allécher, aguicher, affrioler; *syn.* adoûler, etc. || **adawant**, **adawyant** (liég., verv.), **anawant** (Forrières), *part.-adj.*, attrant, séduisant, etc. || **adawyeûs**, **-eûse** (liég., verv.), **adawiheûs**, **-eûse** (Stav. ms. DETR.), *adj.*, enjôleur, -euse. || **adawyon** (liég.), *s. m.*, vol, fourberie.

adayer (Mons DELM., Ath), **adayî** (Nam., Charl., Monceau-s.-S., Perwez, Wavre), 1. *v. tr.*, mettre en train, au courant, exercer qqn ; — 2. *v. refl.*, se mettre à qqch. | **adayî** (nam.), *v. intr.*, accourir à toutes jambes; *voy.* adayeter.

adayeter (Spa, Coo, Stav., Sprimont), **adayeti** (Vielsalm), **azayeter** (Jupille), **adrayeter** (ms. BAILL., REM., LOB.; Coo), **adrâyeter** FOR., *v. intr.*, accourir à toutes jambes; *syn.* abid'ler, adârer, atrafter, etc.

addé (Marche-en-F., Houffalize, St-Hubert, Bastogne, Nam.), **adlé** (liég., verv., Spa, Cherain, Prouvy, Nam., Huy, Mont-s.-M., Wavre), **adlèy** (gaum.), **adré** (Cherain, Stav., Jalhay, Wall. pruss.), **adri** (Vielsalm), *loc. adv. et prép.*, auprès, auprès de; en comparaison, à l'égard de.

addicion, addichon, *s. f.*, addition. || **addicionar, addichoner**, *v. tr.*, additionner. || **addicionél** *FOR.*, *adj.*, additionnel; *voy.* addition, etc.

âd'difou *existe-t-il?* || **â-d'fou** (liég., verv.), **â-d'fou** (Stav.), *loc. adv.* et *prép.*, au dehors, à l'extérieur; — *s. m.*, le dehors, l'extérieur.

addiner *existe-t-il à côté de ac'diner?* *Ne dit-on pas plutôt ad'ner* (*et an'ner?*), *v. tr.*, accorder, concéder? *REM.*² présente **s'adoner** à côté de **addoner** (« adonner »), *v. tr.*, adonner; *on dit s'adoner* à Monceaus.-Sambre. | **ad'né** (Malm. *VILL.*), *part.-adj.*, adonné, enclin à.

âd'diri *FOR.*, 1. *loc. adv.*, en arrière; — 2. *s. m.*, reste, reliquat. || **â-dri** (liég., verv.), **â-dri** (Malm. *SCIUS*; Stav. *DETR.*), *loc. adv.* et *prép.*, derrière; au bout de. | **â-dri, à-dri** (*ibid.*), **a-dri** (*ard.*), *s. m.*, derrière, partie postérieure d'une maison; porte de devant? (*Roclenge*); porche, vestibule, corridor (liég., *hesb.*, *Visé*); arriéré.

âd'divant (liég.), **aud'divont** (*Viesville*), *loc. adv.* et *prép.*, 1. au-devant, vis-à-vis; — 2. auparavant. || **â-d'vent** (liég., verv.), **â-d'vent** (Malm.), *loc. adv.* et *prép.*, au-devant, à la rencontre; sur le devant, à l'entrée. — *Voy.* *ad'vent*.

âd'divins *existe-t-il?* || **â-d'veins** (liég., verv.), **â-d'veins** (Stav.), *loc. adv.* et *prép.*, au-dedans; — *s. m.*, le dedans, l'intérieur.

âd'dizeûr (liég.), **aud'dizeur** (*Viesville*), **aud'dezeûr** (*S^t-Géry*), 1. *loc. adv.* et *prép.*, au dessus, par dessus le marché; — 2. *s. m. pl.*, surplus, surcroît, excédent. || **â-d'zeûr** (liég., verv.), **au-d'zeur** (*Viesville*), 1. *loc. adv.* et *prép.*, au-dessus; — 2. *adj^t.*, surérogatoire; — 3. *s. m.*, supplément, surérogation (*REM.*²).

âd'dizos, 1. *loc. adv.* et *prép.*, au-dessous; — 2. *s. m.*, déficit, dette; rez-de-chaussée d'une maison. || **â-d'zos**, *loc. adv.* et *prép.*, au dessous.

adjéctif ou **adjèctif**, **adjjéctivemint** ou **adjèctivemint**, à côté de adjéctif ou adjèctif, -ivemint = adjetif, -ivement.

adjonde *FOR.*, *mieux adjonde* (liég., verv., *nam.*, *Berzée*, *Thuillies*), *v. tr.*, adjoindre, joindre, réunir; joindre, toucher, atteindre d'un coup ou d'un projectile; *voy.* *ac'djonde*. || **adjondède** *FOR.*, **adjondède** *LOB.*, *s. m.*, adjonction.

addjoûrner FOR., **adjoûrner** BAILL., LOB., **adjournèy** (gaum.), *v. tr.*, ajourner, assigner en justice ou remettre (une affaire) à un jour déterminé. *On dit plus souvent raddjoûrner.* || **addjoûrnèdje**, **addjournèmint** FOR., **adjoûrnèdje** LOB., **adjoûnumint** VILL., *s. m.* ajournement. || **adjoûne** (Verv.), *s. f. (ou m.?)*, **adjoûr** (Thimister), *s. m.*, réunion convoquée, rendez-vous, festin; *voy.* radjoû.

addjouter, **ad'jouter**, **adjouter**, **ajouter**, *v. tr.*, ajouter. || **—èdje**, *s. m.*, ajoutage. || **addjoute**, **ad'joute**, **adjoute**, **ajoute**, *s. f.*, ajoutage, annexe, adjonction; — *t. de tourn.*, applique, tout ce qui s'assemble par charnières, coulisses; alèze, petite planche ajoutée pour élargir ou compléter la largeur d'un ouvrage; *voy.* radjoute, alondje.

addjudant FOR., LOB., *aussi ad'judant et adjudant*, *s. m.*, adjudant.

addjudji (FOR., LOB., Ouest-wall.), **adjudji** REM., *aussi ad'juger*, *v. tr.*, adjuger.

addjunt (Vottem, Offagne), **addjwint** (FOR.?, Andenne), *aussi et plus souvent adjwint* (Stav., Berzée, Thuin, Givet), **ajwint** (Jupille), *adj. et s. m.*, adjoint. | **ajout** (gaum. Tintigny), **adjôt** (gaum. Prouvy), adjoint au porcher.

addjurer, *v. tr.*, adjurer; *voy.* acondjurer.

âde (liég.), **aude** (nam.), *v. intr.*, ardre, brûler, flamber; *voy.* årder.

adè, *adv.*, ainsi, ainsi donc; comment, comment donc; enfin.

adègni (liég., verv., nam.), *1. v. tr.*, bonneter, honorer, agréer, favoriser, — amadouer (REM.); — *2. v. intr.*, daigner. || **adègnant**, *part.-adj.*, favorable. || **adègnèdje**, *s. m.*, égards, respect.

Adèle, *n. pr. f.*, Adèle. || **Adelin**, **-ine**, *n. pr.*, Adelin, -ine. || **Ad'layide**, *n. pr. f.*, Adélaïde; *voy.* Aili.

adéle (Nam. F.D.), *s. f.*, araignée faucheur.

adércer (Mons SIG., Faym.-Weismes), **adèrcher**, **adrècher** (rouchi VERM., HÉC.), **adrèsser** (Mons DELM., SIG.), **adérci** (Malm. VILL., SCIUS; Stav. ms. DETR.), **adièrci ou adjèrci** (liég., verv., Nam., Givet), **adièrcé** (Marche-en-Famenne), **adirci** (Spa), *I. v. tr.*, *1. faire*

qqch « d'adreût », réussir qqch ; — 2. viser juste, toucher, atteindre (un but) ; — 3. attraper, duper qqn. — II. *v. intr.*, réussir, venir à bien ; viser juste, agir adroitemen.t. — HUBERT *donne aussi les sens de* adresser, se présenter chez, faire un envoi. || **adércihèdje** (Malm. SCIUS), **adièrcèdje** FOR., REM., LOB., *s. m.*, réussite. || **adièrcihemint**, *s. m.*, façon d' « adièrci », de donner le coup. || **adièsse** (liég., verv.), **adjète** (Cherain), **ahierse** (Mons DELM.), *s. f.*, adresse, dextérité, subtilité. || **adièt'**, **adjèt'** (liég., verv., Cherain, Malm., Faym.-Weismes), 1. *adj.*, adroit pour atteindre le but *ou* dans les exercices du corps, *d'où* agile, habile, expéditif ; — 2. *interj.*, allons ! vivement ! || **adjètihe** (Malm. VILL.), **adjètisté** (liég.), **adjèyisté** (Verv. M. LEJEUNE), **adjèhisté** L. COLSON, *s. f.*, adresse, agilité, légèreté. || **adiètemint**, **adjètemint** REM., *adv.*, adroitemen.t et lessement, subtilement. — *Voy.* adrèssî, adresse, adrèt', etc.

Adére (li toûr d' —), DOUTR. *Noëls*, 47 = ?

adère (gaum.), 1. **adire** (liég., verv., nam. ; DASN., VERM. ; Monceau-s.-S., Tournai), *v. tr.*, si lèyî adîre : se laisser flétrir ou séduire, consentir à. || 2. **adire**, *s. m.* (*ou f. ?*) : i-gn-a d' l'adîre : il y a bien de la différence, il s'en faut de beaucoup ; i-gn-a wère d'adîre (VILL.), peu s'en faut.

adèrè (Givet), **adeurèy** (gaum.), **adurer** (liég., verv., *aussi* édurer, au sens 1), *v. tr.*, 1. endurer, supporter ; — 2. daigner, condescendre à.

adériter (Mons DELM. et SIG.), *v. tr.*, *t. de coutume*, saisir, investir ; mettre en possession légale d'un héritage. || **adéritance** (Mons DELM. et SIG.), *s. f.*, saisine, investiture.

adètè (Vonèche), *v. tr.*, endetter. | Liég. èdèter.

a-deûr, *s. m. (ou f. ?)*, peine, douleur : li djône cope s'aveût raprèpi po s' confiyî l' — qu'avît di s' qwiter, *v. CARPENTIER, Revue wall.*, II, 94 ; cf. *ibid.* : dj'a-st-a-deûre di v' confiyî qui... || ? **adeur** (à, Faym.-Weismes), *adj.*, dur, pénible : i lî sérè-t-adeur de mouri si djône. [*Il faut prob^t écrire ici a deur = à dur.*]

adeurci (gaum.), **adurci** (Monceau-s.-S.), **adurchar** VERM. ; || **adeurè** (Prouvy), **adeuri** (gaum., Chiny, nam., liég.), **adeûri** (liég.).

adori (verv. LOB., REM., Thimister, Chiny), **adári** (Herve), **aduri** (liég., verv. REM., Monceau-s.-Sambre), 1. *v. tr.*, rendre dur, durcir, endurcir, racornir; — 2. *v. réfl.*, s'endurcir, s'accoutumer au froid, au travail, à la fatigue. [Ne pas confondre avec adurer.] || **adeurihèdje** et **adurihèdje**, **adeurihemint** et **adurihemint** FOR., *s. m.* endurcissement.

ad'hinde, *plus souvent en verv.* **ad'hyinde**, *v. tr. ou intr.*, descendre vers (celui qui parle).

adi (Tourcoing), **adi** (Marche-en-F.), **adiè** (liég., verv., nam., Malm.), **adiu** (FOR.; verv., Malm., Stav.), **adius'** (Malm. SCIUS), **adjus'** (Faym.-Weismes), **adieu** (Tournai), 1. *interj.* adieu, au revoir; — 2. *s. m.*, adieu. Dire adiè : dire adieu, prendre congé; dire adiè a : renoncer à; fè sès adius : faire ses adieux, prendre congé.

ádi (gaum.), **ádi** (Tintigny), **édi** (Chiny), **aidi** (liég., verv.), *v. tr.* aider.

adigneter, adin'gueter (*Bull. 40*, 309, en parlant du son d'une cloche), *v. intr.*, arriver en faisant « ding, ding ».

? **adigni**, *v. tr.*, faire du mal, causer du dommage.

adiáme (Malm., VILL.), *adv.*, beaucoup, en quantité. || **adiámedumint** (ibid.), *adv.*, extrêmement, supérieurement; *propri*l (a)diablement.

adiji (gaum.), *v. tr.*, viser avec une canne (?).

Adile, *n. pr. f.*, Odile.

á-diner, *s. m.*, le midi. *Comparez l'á-matin, l'al-nut'.*

adint, *s. m.*, adent, mortaise ou entaille en forme de dent; travail fait de pièces adentées. || **adinter**, *v. tr.*, adenter, tailler ou assembler en adents.

ádios' (liég., verv.), **ódiós'** (Jupille), **auwdias'** LOB., **ádios'** (Huy, Faym.-Weismes), **agios'** (Mons DELM.), **an'dios'** (LOB., Spa, Stav., Sprimont), **an'dóyes** (ms. BAILLEUX), *s. m. pl.*, *dans* fè dès — : faire des façons gênantes, des politesses excessives, des cérémonies, des simagrées, des exclamations, se récrier; faire des mamours, des

démonstrations d'amitié. | **ádios'** (Malm. VILL.), *s. f.*, accueil, belle réception, caresse, fête que l'on fait à qqn.

adjâche, èdjâche, adjâsse (ard.), **adjâhe, èdjâhe** (Condroz, Hesbaye), **agâ** (liég.), **agô** (Spa), **agauche** (Nam.), **agaise** (gaum.), *s. m.*, schiste houiller sur la tête des bancs, argile schisteuse.

adjalè (Bastogne, Beauraing, Givet, Charleville), **adjalèy** (gaum.), **adjèler** (Monceau-s.-S., Montigny-le-T.), **èdjaler** (liég., verv., Nam.), *1. v. tr.*, geler, congeler; — *2. v. intr.*, être pris par la gelée, avoir froid. || **adjaleûre** (gaum.), **èdjaleûre** (liég.), **èdjalâre** (verv.), **èdjalore** (Stav.), *s. f.*, surtout au plur., engelure.

a-djambe, adj., ingambe. || **adjamblè, -éye** (Monceau-s.-S.), **èdjambé, -éye** FOR., *adj.*, enjambé, pourvu de jambes. || **adjambè** (Vonèche), **adjamber** (Tourcoing), **adjambèy** (gaum.), **adjamblèy** (Prouvy), **adjambler** (Jupille, Monceau-s.-S.), **agamber** (Mons DELM.) *v. tr.*, enjamber. | **asgombyi** (Viesville), *v. intr.*, marcher à grandes enjambées. || **adjambâye, -éye** (gaum.), **adjamblèye** (Prouvy), **adjamblée** (Charleroi, Godarville, Wavre, Braine-l'Alleud), **adjamblèye** (Monceau-s.-S.), **asdjamblèye** (Mont-s-M.), **asgombyéye** (Viesville), **agambée** (Mons SIG.), *s. f.*, enjambée; *syn.* ascohî, -éye.

adjancener (liég., verv., malm. scius), **adjâcener** (Stav.), **èdjancener** (Nam. PIRS.), **adjècener** (*Malignant* II, 6), **adjincener** (FOR. LOB., malm. VILL., Spa, Jupille), **adjincenî** (Vielsalm), **èdjincenè** (Marche-en-F.), **adjincer** (Havelange), *v. tr.*, agencer, arranger, ajuster. || **adjancenèdje, adjincenèdje, adjincemint**, *s. m.*, agencement.

adjâser (Stav., Robertville, Faymonville), *v. tr.*, adresser la parole à, interpeller, aborder; *syn.* apârler, arainî.

adjauber (Berzée), *v. tr.*, engerber, mettre en gerbes. | Liég. èdjâbler, -èdje FOR.

adjaveler (Monceau-s.-S.), **adjèvelèy** (gaum.), **adjèvelè** (Neufch. DASN.), *v. tr.*, enjaveler, mettre en javelles. | Liég. èdjaveler, -èdje -eû FOR.

a-djaw, *dans mètez-ve bin a-djaw* (verv., *Bull. 2, 256*), mettez-vous bien à même, en train, en mouvement, en action (REM., v^o geaw; GGGG. v^o jawe). *Le liég. a-djow doit aussi exister dans ce sens; du moins d'après SIG., qui écrit adjau, p. 75. | Connait on un v. adjower ou adjow'ter? Comparez le dérivé adjow'tumint, ci-après.*

adjaw'trumint, adjow'tumint, adjow'témint, voy. adjontumint.

adje (liég., verv., Wavre), **âdje** (gaum., Givet, Tournai), *s. f.*, âge; *voy. ache¹*; — (gaum.) laps de temps : i-gn-é d' bèle âdje qu'il est mort.

adjèni (liég., malm.), **adjuni**, **adjuner** (Verv.), **adjègner** (Faym.-Weismes), **agnoler** (Laroche), **agnoli** (Vonêche), **aglégni** (nam. GGGG.), **agligner** (Mons SIG.), **agligni** (Wavre, Gossclies, Viesville), **asglignè** (Dinant), **asgligni** (Monceau-s.-S., Mont-s.-M., Ham.-s.-H.), *v. tr.*, agenouiller. || **adjènèdje** FOR., **adjènièdje**, **adju-nièdje** LOB., *s. m.*, agenouillement, genuflexion.

s'adjére (GGGG., REM., LOB.), **s'adjire** (GGGG.; malm. VILL.), se poser; se percher, prendre son gîte; — se tasser; — s'affaisser, s'aliter (VILL., *qui donne aussi adjire, v. intr., dans ce sens*); *syn. s'adjistrer.* || **adjéhou** LOB., *part.*, tassé, affaissé, foulé. || **adjéhèdje** LOB., *s. m.*, tassement, affaissement.

adjèrvi (Bourlers), *v. intr.*, arriver à.

adjès (liég. FOR.; nam. *d'après* GGGG; Monceau-s.-S., Viesville), **agés** (Mons DELM., LET.), **agès** (Mons SIG.), *s. m. pl.*, êtres, disposition intérieure d'une maison.

adjèter, *v. tr.*, jeter vers (celui qui parle).

adjeū (gaum.), **âdjeū** (Laroche), **âdjeū** (Chiny), **èdjeū** (liég., etc.), *s. m.*, enjeu.

adjèyant (liég., verv.), ? **adjowant** (GGGG. « ajoan »), *adj. et s. m.*, géant. || **aurdjouwant** (Nam. GGGG.), *s. m.*, géant d'osier qu'on promenait jadis à Namur lors de la fête. || **argayon** (Nivelles), géant d'osier qu'on promène encore à Nivelles.

adji HUB., **adjir** FOR., *v. intr.*, agir, se comporter. || **adjihant**, agissant.

adjiblé (Villettes-Bra), *part.-adj.*, habillé drôlement, avec mauvais goût ; *syn.* agadelé, atitoté. || **adjiblèye** (Villettes-Bra), *s. f.*, troupe de personnes réunies par hasard ou pour se rendre au même endroit.

adjiboter (Cherain, Robertville), **adjimboter** (Stav., Sprimont), **adjimboti** (Vielsalm), *v. intr.*, accourir en sautant, vivement, dégringoler vers (celui qui parle) ; *voy.* adjambe.

? **adjinauve** (Nam., *d'après* GGGG. II, 496 : « aginauv »), *adj.*, actif, énergique. [*Lise* adjihauve ? ou aguinauve ? *cf.* ib. II, VIII « akinâf ».]

adjindjole (malm. VIII.), *s. f.*, diablotéau, lutin, grivois ; *syn.* aflu'thiène.

a-djins (lièg., verv., Wall. pruss.), **a-gins** (Mons SIG.), *loc. adv.*, 1. en rangs, à la file ; — 2. en abondance ; — 3. en bon ordre, convenablement, comme il faut. || **tot d'a-djins** (Spa), *loc. adv.*, tout de suite.

s'adjistrer, prendre gîte, se loger, s'établir ; — **s'aliter** (malm. VIII., qui donne aussi **adjistrer**, *v. intr.*, dans ce sens) ; *syn.* s'adjére. || **adjistrémint**, *s. m.*, établissement, installation.

adjiter, *v. tr.*, agiter. || **adjitacion** HUB., *s. f.*, agitation, trouble de l'âme. || **adjitèdje** LOB., *s. m.*, agitation douloureuse pendant le sommeil.

adjivè (Vonèche), *part.-adj.*, couvert de givre.

a-djoke (Givet), *loc. adv.*, perché, juché. || **adjoker** (Couvin, Bostogne, Houffalize), **adjokèy** (Chiny), **adjòkèy** (gaum.), 1. *v. réfl.*, se percher, se jucher ; — 2. (Mons DELM., Tourcoing, Chiny), *v. tr.* ou *intr.*, retarder, arrêter ; s'arrêter ; *voy.* djoker, djoukî. || **adjoke** (Mons DELM.), *s. f.*, retard.

adjonc, *s. m.*, ajonc.

adjontumint *Voc. du maçon*, **adjow'tumint** BODY, **adjontrumint** et **adjaw'trumint** LOB., **adjow'témint** DEFR.-KINABLE, *s. m.*, *t. de charp.*, chevêtre, linçoir, étrésillon ; pièces de bois qui forment dans le plancher l'encadrement d'une cheminée. — *Voy.* a-djaw et adjonturer.

adjonturer, *v. tr.*, jointurer. || **adjonturèdje**, *s. m.*, jointurage.

adjouhi, **-èye** (Jupille), *part.-adj.*, laissé en jachère, en friche.

âdjourdou **FOR.**, **adjourdou** (St-Georges), **âdjourdù** (Huy, Ben-Ahin, Ciney, Stav., Coo), **âdjourdù** (Laroche), **adjòrdù** (Malm. SCIUS), **âdjòrdù** (Faym.-Weismes), **audjourdù** (Marche-en-F., Monceau-s.-S., Wavre, Givet), **aujordwi** (Tournay), *adv.*, aujourd'hui.

ajuster, *v. tr.*, ajuster, adapter, arranger, accommoder, viser juste ; — *fig.* (Stav.) donner une correction ; — *v. réfl.*, s'ajuster, s'apprêter, se préparer ; — *fig.* (Stav.) s'arranger, tomber d'accord. || **adjustadje** (Monceau-s.-S.), **adjustèdje** (liég., verv.), *s. m.*, ajustage. || **adjustemint** (Monceau-s.-S.), **adjustumint** (liég., verv.), *s. m.*, ajustement, arrangement. || **adjustore** (Malm.), *s. f.*, ajusture, courbure qu'on donne à un fer à cheval, pour l'ajuster. || **ajusteù**, *s. m.*, ajusteur, ouvrier qui ajuste un ouvrage.

â-d'la, *loc. adv. et prép.*, au-delà ; — *s. m.*, l'au-delà, l'idéal. || **â-dèla** (verv.), *adv.*, au-delà.

admète (REM., LOB.), *v. tr.*, admettre ; — (Malm.) accuser ; *dans ce dernier sens, on dit* amète à Liège, Verv., Laroche. || **admètou** (REM., LOB.), admis. || **admission**, **admichon**, *s. f.*, admission.

a-d'mèy (liég.), **a-d'mé** (verv.), **a-d'méy** (Nam. PIRS.), *loc. adv.*, à demi, à moitié, passablement ; *devenu adj. dans* wangni ine a-d'mèye djoûrnèye : gagner une journée moyenne, passable.

admicer (Spa?), **admininci** ou **-cer?** (J. BURY, *Bull. 26*, 162), *v. tr.*, accepter, prendre (de la main à la main?).

administrer, *v. tr.*, administrer (les sacrements, une correction), diriger une entreprise. || **administracion**, **-ácion**, **-ácion**, **-ócion**, **-achon**, *etc.*, *s. f.*, administration. | **FOR.** *n'admet que les formes où adm-* s'est changé en *an'm-* : *an'mistracion*, *-trateù* ou *-treù*, *-tratif*, *-trer*, *-trédeje*.

admirer, *rarement admurer*, *v. tr.*, admirer. || **admirâbe**, *adj.*, admirable. || **admiracion**, **-ácion**, **-ácion**, **-ócion**, **-achon**, *etc.*, *s. f.*, 1. admiration ; — 2. *au plur.*, cris d'admiration, grandes exclamations. || **admirèdje** LOB., *s. m.*, manie de tout admirer. || **admireù** LOB.,

qui a la manie de tout admirer, contemplateur. | FOR. *n'admet que les formes où adm-* s'est changé en **an'm-** : an'mirâbe, -râbemint, -râcion, -rateûr ou -reû, -rer.

admodurè (Ciney, *Parab.*, p. 90), *dans* estant admodurè=étant rentré en lui-même; *proprement* modéré, assagi, devenu plus réfléchi.

âd'neûs, -eûse (liég., verv.), *plus souvent* ân'neûs, *aussi* ân'leûs, âgn'-neûs, âgneûs, *s. et adj.*, ardennais, -aise; *par confusion* ânier.

adnoter (Wall. pruss.), *v. tr.*, annoter. | Liég. an'noter, -èdge FOR.

adnuler (Wall. pruss.), *v. tr.*, annuler. | Liég. an'nuler FOR.

adobé (GGGG.; Nam.), **adôbé** FOR., *part.*, qui a reçu un bon coup, atteint, frappé.

adolblé (ROUV. *dans GGGG. II*, 495), *part.*, couvert de boue ou de qqch. de malpropre.

adocher, andocher (Mons SIG.), **adoker** (rouchi HÉCART), *v. tr.*, toucher, heurter, cogner. || **andoche** (Mons SIG. et LET.), *s. f.*, coup, blessure légère.

Adofe (Monceau-s.-S.), **Adol** (liég., verv., Marche-lez-Écauissines), **Ado** (verv.), *n. pr. m.*, Adolphe; *comptez* Radou.

adolèy (Prouvy), *part.-adj.*, dolent, triste, souffrant.

adolminèy (gaum. Rossignol), **adolmiter** (Nam. GGGG., Monceau-s.-S., Mont-s.-March., Forchies-la-Marche), **adormiter** (Marche-lez-Écauissines), *v. tr.*, dorloter; séduire, enjoler.

Adoniye (Monceau-s.-S.), *n. pr. f.*, = ?

adôpter REM., **adôopter** LOB., **adopter** (Monceau-s.-S.), *v. tr.*, adopter.

adôrér (liég., verv., nam.), **adorè** (Vonêche), **adorer** (Monceau-s.-S., Mont-s.-M., Wavre), *v. tr.*, adorer. || **adôrâcion** (liég.), **adôrâcion** (Stav.), **adorâcion** REM., *s. f.*, adoration. || **adôrâteûr, adôrâreû** FOR., *s. m.*, adorateur. || **adôrâve** FOR., *adj.*, adorable.

adormi (gaum.), **adôrmi** (Monceau-s.-S.), **adwarmu** (Beauraing),

v. tr., endormir; engourdir, tromper. | Liég. édwèrmi; nam. èdwarmu; ard. èdwarmi.

ados (Genappe), *s. m.*, berge.

s'adossi (Monceau-s.-S.), s'adosser.

s'adoter (Malm. **VILL.**; *auj. inus.*), se douter de qqch : dju m'ènn'a-dotéve.

adoube (Nam. **F. D.**), *s. f.?*, daube, assaisonnement.

1. **adoûci**, *v. tr.*, adoucir, rendre plus doux, plus moelleux au goût ou au toucher; soulager, calmer. | *t. d'ébén.*, *de serr.*, rendre uni par le frottement, polir; *syn. agali*. | *t. de métall.*, recuire le métal pour le rendre moins cassant, moins dur. | *t. de meunerie*, rapprocher les meules pour rendre la farine douce à la main, etc., affleurer. | *t. de peint.*, ajouter de la couleur claire à un ton trop foncé. || *v. réfl.*, devenir plus doux. || 2. **adoûci**, *s. m.*, 1. *t. de chaudronnier en fer*, rayon, arête rabattue en forme de léger rayon; — 2. *t. de mouleur en fer*, lissoir; outil en zinc, rond ou carré, qui sert à réparer les congés. || **adoûcifiant** (liég., etc.), **adoûcichant** (ard., gaum.), *part.-adj.*, adoucissant. || **adoûcihèdje**, *s. m.*, adoucissement; polissage, etc. || **adoûcichemint**, *s. m.*, adoucissement, soulagement.

adoûcinè (Ouest-Wall.), *v. tr.*, séduire, apprivoiser, entraîner. || **adoûcineù**, *-eûse* (Monceau-s.-S.), *adj. et s.*, flatteur, mielleux, trompeur.

adoûler (GGGG., **FOR.**, Jupille, **REM.**, LOB., Stav., Sprimont), andoûler (Spa, Ensival, Herve), agnoûler GGGG., andoûd'ler (Sprimont, Stav.), andoûd'lî (Vielsalm), âtoût'ler, antoût'ler (*verv.*), **adourdèler** (Bourlers), amadoûler GGGG., amidoûler (Spa, Stav.), amidoulî (Vielsalm), amidoûd'ler (Stav.), amiloûrder (Stav., Sprimont), *v. tr.*, adulter, flatter, cajoler; amadouer, séduire, enjôler, entortiller. || **adoûleù**, *etc.*, *s. m.*, flatteur, cajoleur, enjôleur.

adoumi (Thimister), **adoumistrer** (Fléron), **adoumièsti** (Stavelot), *v. tr.*, domestiquer, apprivoiser; *voy.* doumièsse.

adouvri (Faym.-Weismes), **adouviè** (Givet), **adrovi** (Malm., Stav.), **adrouri** (Charleroi, Monceau-s.-S.), *v. tr.*, entr'ouvrir, ouvrir.

adoûyi (Nam., Bouvignes), *v. tr.*, 1. mesurer de l'œil ;— 2. observer qqn, le suivre des yeux. || **adoûyi** (Nam.), **aouyi** (Sprimont), **awoûyé** (Érezée), *part. passé*, dont l'œil s'est adapté (à un certain degré de lumière), *se dit d'une personne qui passe d'un milieu éclairé dans un milieu obscur ou vice-versa, et dont la rétine a besoin de s'accommoder.*

adragoner (Spa, Stav., Malm. **VILL** ; Thimister, Sprimont, Laroche), **adragonî** (Vielsalm), *v. tr.*, apostropher, interpeller vivement et brusquement.

adrainer (Spa), arainî (liég., verv.), arèner (Nam.), arinnder (Laroche), *v. tr.*, adresser la parole à qqn ;— (Spa) entrer en rapport avec qqn.

adram (liég., verv.; malm. **VILL**), **adrèm** (REM., Mons SIG.), *adv.*, en ordre, à point, d'une manière appropriée à la circonstance ; vini ou ariver adram = venir ou arriver juste à point, venir à bout d'une chose, réussir ; si mète adram = se mettre à la besogne ; mète adram = mettre en ordre, à exécution. A Marche en Famenne, èsse andram = être en action, en activité. || *empl. adjectiv^t* èsse adrèm = être habile. || **d'adram**, *loc. adv.*, comme il faut ;— (Trooz) d'accord. || **adrameter** GGGG., FOR., *v. tr.*, ajuster, agencer les pièces d'un objet.

adrasseler (Troisponts), *v. tr.*, tomber dru, *se dit de la pluie. Comparez d'rüsseler, rüsseler à Stavelot.*

adrèsse, *s. f.*, adresse, *dans les sens du français*; *voy.* adièsse. | a l'adrèsse (Faym.-Weismes), *loc. adv.*, tout droit, en ligne droite. | d'adrèsse (Marche-en-F.), *loc. adv.*, convenablement. || **adrèssi**, *v. tr.*, adresser, *dans les sens du français*;— (ms. DETR. et DETH.) montrer, enseigner, éduquer, dresser ; *voy.* adércer. || **adrèt'** (liég., verv., nam.), *auf. aussi adrwtèt*; **adwèt** (Monceau-s.-S.), **adreot** (Tournai), *adj.*, adroit, habile ; *voy.* adièt'. || **adrètisté**, *s. f.*, adresse, habileté ; *voy.* adiètisté. || **adrètemint** (liég., verv., nam., Marche en-F.), **adrwètemint** (liég., verv.), **adrwatemèt** (gaum.), **adwètemint** (Monceau-s.-S.), **adrotémint** VERM., *adv.*, adroitement, habilement ; *voy.* adiètemint.

adreût (liég., verv.), **asdreût** (Stav.), **asdrût** (Vielsalm), *adj.*, convenable, comme il faut. || **d'adreût**, 1. *loc. adv.*, de la bonne ma-

nière ; — 2. *loc. adj.*, convenable, honnête, d'honneur, honorable. || **adreūti**, *v. tr.*, rendre droit, dresser, redresser. — *Voy.* adrutriner.

adrigler (Faym.-Weismes), arigler (Coo), *v. intr.*, tomber par quantités, en masse : lès pomes adriglêt d'jus d' l'âbe ; *syn.* aploûre. | (Jupille) accourir ; *syn.* abrideler.

adroci (Vireux, Gedinne), *loc. adv.*, par ici.

1. **adrwèt**, *voy.* adrêt.

2. **adrwèt** (Wellin, St-Hubert), **adroit** DASN., *s. m.*, endroit, côté droit. | Liég., ard. èdreût.

Adriyin ou Andriyin (liég.), **Adyin** (Marche-lez-Écaussines), *n. pr.*, Adrien.

adroncené (Vottem), *part.-adj.*, ajusté, accoutré, attiffé.

adrouometer (Stav.), *v. intr.*, arriver sans être vu.

s'adrutiner (Ampsin), devenir capable de faire une besogne. | *u est-il long ? Connaissez-vous un verbe adreûtiner ?*

ad'ter (Malm. SCIUS), *v. tr.*, acheter ; *voy.* acater. || **ad'teur, -erèsse** (ibid.), acheteur.

s'adûji (Couvin), s'engouffrer. || **adûjwè**, *s. m.*, chantoir, crevasse verticale où s'engouffrent les eaux d'un ruisseau (Bourlers) ; lieu dit où l'Eau-Noire « s'adûje » dans la terre (Couvin). *Comparez* aiguigeois.

adul (verv.), *s. m.* adulte, *seulement dans scale d'aduls* : école d'adultes.

s'adûre (Neufch. DASN.), s'accorder, s'entendre.

aduser (liég., verv., malm., luxemb.), **adusè** (St-Hubert), **adûji** (gaum.), *v. tr.*, frôler, effleurer, toucher légèrement, *au propre et au figuré* [comp. adocher, adîji] : tinre ou vite adusé = vite blessé, susceptible, chatouilleux. || **aduseûre** (liég.), **adusâre** (verv.), attouchemen léger, frôlement ; froussure ou excoriation légère, marque, empreinte superficielle ; petit mal qui se communique par le contact ; comp. ac'seûre, ac'sègneûre. || **adusèdje** (liég., verv.), *s. m.*, attouchemen léger, frôlement. || **aduseû** LOB., *s. m.*, toucheur. || **adusâve** FOR., *adj.*, tactile, tangible.

ad'vent-ir (Nam., Perwez, Wavre), **ad'vent-z-ir** (lièg.), **ad'vent-rzè** (Vonèche), *loc. adv.*, avant-hier. || **ad'vent-nône** (Vielsalm), *loc. adv.*, avant-midi. — *Voy.* àd'divant.

adverb FOR., *s. m.*, adverbe.

ad'vers (Stav. *ms.* DETR.; Faym.-Weismes), **ad'ves** (Ouest-wall.), *loc. préd.*, 1. vers; — 2. à côté de, en comparaison de.

advêrsaire LOB., *adj.*, adversaire. || **advêrsité** LOB., *s. f.*, adversité.

advêrti (lièg., verv., Faym.-Weismes, gaum., Monceau-s.-S.), *v. tr.*, avertir. || **advêrtance** (lièg., verv., Monceau-s.-S., VERM.), **advêrtance** (Braine-l'Alleud), *s. f.*, et **advêrtihemint** FOR., **advêrtiche-mint** (Jodoigne), *s. m.*, avertissement, avis.

advigiler (lièg., verv.), *v. tr.*, surveiller, administrer, gouverner. || **advigilant**, *adj.*, vigilant. || **advigilèdje**, *s. m.*, administration. || **advigileù** LOB., *s. m.*, surveillant, administrateur, directeur.

ad'veiner (lièg., verv., Wall. pruss., ard., Nam., Mons, Viesville, Monceau-s.-S.), **ad'veinèy** (gaum.; aussi davinèy, à Chiny duvinèy), **ad'veigner** (Tourcoing), *v. tr.*, deviner. || **a l'ad'veine** (Nam.), *loc. adv.*, au hasard; *syn.* a l'astcheyance. || **ad'veina** (lièg., verv., Stav.), **ad'venia ou ad'veigna** (Nam., Viesville, Monceau-s.-S.), *s. m.*; **ad'veine** (Ovifat, Tintigny), *s. f.*; **ad'veinète** (Stav., Monceau-s.-S., Mons), *s. f.*; **ad'veinwère** (Monceau-s.-S.), *s. f.*, devinette, énigme, charade, rébus. || **ad'veinèdje** FOR., LOB., *s. m.*, action de deviner. || **ad'veineréye** FOR., *s. f.*, manière de deviner. || **ad'veineù, -erèsse** (lièg., verv., Nam., Centre), **ad'veineùr, -eùse** (Stav.), *s.*, devineur, devineuse. || **ad'veinâve** FOR., *adj.*, énigmatique. || **ad'veinâvemint** FOR., *adv.*, énigmatiquement.

advini (lièg., Chiny), **adveni** (Faym.-Weismes), **advuni** (Stav., Malm. SCIUS), **advinu** (Nam.), **advunu** (gaum.), **advèni** (Monceau-s.-S., Viesville), *v. intr.*, advenir, arriver, résulter. || **advinant** (Malm. VILL.), **advunant** (ib. SCIUS), *part. prés.*, le cas d'arrivant, dans l'événement? *Exemple?* | **a l'advinant** (lièg., verv., Stav.; malm. VILL.; nam.; Huy), **a l'advunant** (malm. SCIUS), **a l'advenant** (Faym.-Weismes), **a l'advènant** (Monceau-s.-S.),

a l'av'nant (nam. F.D. ; Tournai), *loc. adv. et prép.*, à l'avenant, en comparaison, en proportion. | **a l'av'nant** dè fé çoula (Vottem), au lieu de faire cela.

advintur'rèsse (MAGNÉE, *Bull. 27*, 56), *s. f.*, aventurière.

ad'vise, *s. f.*, propos, action de deviser.

adviser FOR., REM., *v. tr.*, aviser (qqn) ; aviser (à qqch). || **advisé** REM.², *part.-adj.*, avisé, prévoyant ; spirituel. || **advision** REM.², *s. f.*, avertissement.

ad vitam éternam REM., LOB., *loc. adv.*, sans fin, éternel, durable.

advouwer, *v. tr.*, avouer.

adwasèy (gaum.), *v. intr.*, faire attention (Prouvy-Jamoigne) ; — *v. réfl.* s'employer à (S^{te}-Marie-sur-Semois). || **adwase**, **awase** (gaum.), *s. f.*, attention, réflexion.

? **aèrer** (Nam.), *v. tr.*, pousser vers (celui qui parle). | Liég. ahèrer.

aèri, *v. tr.*, aérer; *voy.* aairi. | *Le sens de* avoir l'air de, ressembler à *n'existe-t-il pas ?*

? **aèssi** (Nam.) ou **ayèssi** (ib. PIRS.), *v. tr.*, servir qqn, lui fournir ce qui est nécessaire. | Liég. ahèssi. || ? **aèsse** (Nam.) ou **ayèsse** (ib. PIRS.), *s. f.*, 1. objets utiles, commodités, facilités ; — 2. femme galante, catin. | Liég. ahèsse.

æùrer (liég., verv.; Nam. F. D.; Huy, Mons SIG.), **æùri** (Herve, Stav., Faym.-Weismes, Vielsalm, Sprimont), **æùryer** (Bra-Jevigné), *v. tr.*, donner à manger à certaines heures fixes et régulières; *s'emploie surtout au participe* : èsse bin ou mà aeûré : être bien réglé dans ses repas ou dans son travail.

aérper (Malm. VILL.), **érper** (ib. SCIUS), *v. tr.*, recouvrir les semences dans un jardin en ratissant. | **érper** (Faym.-Weismes), herser.

CHRONIQUE

1. L'entreprise du *Dictionnaire* a suscité dans la presse des appréciations diverses, que nous n'avons pas encore eu l'occasion de signaler, bien qu'elles soient déjà anciennes. Dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, classe des Lettres, n° de novembre 1905, M. Wilmotte a publié un rapport intitulé : *Un double projet de Dictionnaire des patois romands et wallons*. Beaucoup de conseils excellents....dont nous n'avions pas ou plus besoin ; une tendance peu généreuse à vouloir nous écraser par un parallèle avec l'œuvre de la Société des patois de la Suisse romande qui a pu, grâce à des subventions officielles dont le total annuel atteint plus de 17000 francs, pousser plus efficacement ses enquêtes ; aucune critique cependant formulée contre les travaux parus. On trouvera le correctif nécessaire à cet article dans les deux comptes-rendus suivants : 1^o Oscar Grojean : *Le Dictionnaire général de la langue wallonne*, extrait de la *Belgique artistique et littéraire*, mars 1906; 2^o Oscar Colson: *Philologie wallonne*, dans *Wallonia*, n° d'août-septembre 1906. Mais on le trouvera surtout dans les revues étrangères de philologie romane, qui ne dédaignent pas d'analyser par le menu nos modestes essais.

Notre *Bulletin* a été favorablement signalé et apprécié par M. le Dr Behrens, professeur à l'Université de Giessen et un des maîtres de l'étymologie wallonne (*Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, 1907, p. 35-7). La même bienveillance anime un long article du *Bulletin du Cercle verbiétois de Bruxelles*, analysant l'*Œuvre de la Société liégeoise de Littérature wallonne* (février et mars 1907).

Quant à notre *Projet de Dictionnaire*, depuis longtemps il a été l'objet d'appréciations les plus flatteuses de la part de MM. Antoine Thomas, professeur en Sorbonne, dans *Romania* (janvier 1905), Albert Counson, docteur en philologie romane, dans le *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* (XXVIII, 2), Georges I outrepont, professeur à l'Université de Louvain, dans le *Bulletin du Musée Belge* (15 octobre 1904), Edward Coremans, chef de division au ministère de l'intérieur, dans la

Revue Bibliographique Belge (31 décembre 1904), Oscar Colson, dans *Wallonia* (avril 1905; août-septembre 1906). Des plumes compétentes ont signalé aux lecteurs de plusieurs de nos grands journaux l'intérêt à la fois patriotique et scientifique de notre entreprise (Le *Soir* de Bruxelles 14 août 1904; à Liège, la *Meuse* du 2 août 1904, la *Gazette de Liège* du 14 août 1904, l'*Express* du 7 mars 1906).

2. M. Lucien Colson, qui rédige une *Chronique liégeoise* dans le journal hebdomadaire *la Vallée du Geer* (directeur J. Stas, à Roclange), a publié des articles sur *la question du Dictionnaire wallon* dans les n°s 9 à 14 de 1906. Il y expose notamment nos procédés d'enquête. Il y fait appel aussi aux connaissances et à la bonne volonté des habitants de cette région, qui, étant située à la frontière linguistique, possède un vocabulaire d'autant plus intéressant.

3. En janvier-février 1906, un débat sur *l'orthographe du wallon* a eu lieu entre le *Crèquion*, gazette wallonne de Charleroi, et le *Drapeau*, journal français de la même localité. Un correspondant de Marchiennes, ayant eu la curiosité de demander au rédacteur du *Crèquion* pourquoi il n'adoptait pas les règles de la *Société liégeoise*, reçut une réponse incohérente d'où il ressort 1° qu'à la rédaction du *Crèquion* on cherche à unifier l'orthographe wallonne, mais dans le sens purement grammatical (?); 2° qu'en l'absence de dictionnaire et de grammaire du wallon, il faut suivre les règles de la grammaire française; 3° que la *Société liégeoise* préconise des graphies difficiles, qui s'éloignent de l'orthographe française.... (v. le *Crèquion* du 6 janvier 1906).

A cette réponse, le lecteur de Marchiennes répondit en signalant au rédacteur les travaux lexicologiques de la Société liégeoise et en ajoutant par rapport à la question orthographique ce défi: « Dites-moi quelles sont, dans le livre de M. F., les règles qui vous semblent illogiques ou compliquées, et donnez-moi vos raisons: je me charge de répondre à vos objections... ». Le rédacteur déclina l'invitation en prétextant « le vocabulaire plus étendu » et « la phonétique plus sonore » du dialecte liégeois....! A ses yeux, faire un dictionnaire wallon, une grammaire wallonne, une syntaxe wallonne, c'est faire tomber le wallon sous le ridicule ».... « L'orthographe analogique est seule possible ».... « La prononciation n'a, dans aucune langue, une influence sur la façon d'orthographier les mots ».... etc. (v. le *Crèquion* du 20 janvier 1906).

Après ces énormités, le *Drapeau* eut beau jeu de montrer au dit rédac-

teur, sur des exemples empruntés au *Crèquion*, qu'il n'appliquait même pas sa fameuse règle unique de l'analogie, qu'il écrivait en réalité au hasard, se mettant en désaccord perpétuel avec son principe. Cette réfutation, cruelle par sa précision, sa logique serrée, la compétence linguistique de son auteur, n'a pas guéri, hâtons-nous de le dire, le fantaisiste analogiste du *Crèquion* (v. le *Drapeau* du 11 février 1906).

Dans le même ordre d'idées, il faut signaler dans l'*Annuaire* de la Société (1905, t. 18, p. 51-78) un article de M. Jules Feller *A propos de l'orthographe wallonne*, qui est une réponse de la Commission de l'orthographe aux critiques du Caveau liégeois et une défense du système arrêté par la Société contre certaines réclamations, étrangères à la science et d'un caractère plutôt financier.

4. Un article du *Journal de Liège* (20 septembre 1907) reproche — ou plutôt fait semblant de reprocher — à M. Feller de ne pas organiser la réclame pour répandre plus rapidement parmi le public son système d'orthographe wallonne, dont il loue la logique et la simplicité. Hélas ! il y a des répugnances invincibles ! L'ensemble de qualités sérieuses qu'exige la composition d'une œuvre se retourne contre son auteur quand il s'agit d'en assurer la vente ou la diffusion. Nous croyons d'ailleurs avoir rallié autour de ce système toute la partie du public qu'une bonne instruction première a mis au courant des questions grammaticales. Pour les autres, tous les systèmes sont trop difficiles. Au reste, M. G. I. nous a, par son article aimable et bien intentionné, fait une réclame inattendue. Et, pour obéir (dans la mesure de nos forces) à sa suggestion, rappelons aux intéressés que l'*Essai sur l'orthographe wallonne* constitue le 1^{er} fascicule du tome XLI du *Bulletin* de la Société et que les *Règles d'orthographe*, qui en sont le résumé pratique, forment une élégante brochure de propagande, en vente au prix de 0,50 centimes.

5. La littérature namuroise s'est enrichie d'une œuvre qui intéresse à la fois les amateurs de vieux langage et la philologie wallonne. Il s'agit d'un recueil de contes wallons intitulé *Autou d' l'aistréye*, par L. J. L. Lambillion (Namur, Delvaux, 1906). Rien de plus savoureux et de plus charmant, par les sentiments et par l'expression, que ces récits du foyer lentement dévidés par un conteur qui sait conter. Aucun effort pour briller, aucune beauté frelatée de littérature prétentieuse. C'est la pure et saine naïveté au sens ancien du mot. Mais, si les récits de M. Lambillion captivent par cet art qui s'ignore, peut-être plairaient-ils moins sans

l'orthographe impeccable dont leur éditeur a su les rehausser. C'est là surtout le point qu'il est de notre devoir de noter ici. Grâce à la science de ce maître modeste et scrupuleux, notre collègue M. Alphonse Maréchal, voici le premier texte namurois qu'il soit permis à un étranger de lire sans courir le risque de s'égarter. Ainsi, à des titres différents, MM. Lambillion et Maréchal ont rendu service aux lettres wallonnes.

6. Nous avons eu le regret de perdre, il y a un an déjà, l'un de nos meilleurs collaborateurs du Dictionnaire, le P. Adelin Grignard, S. J., qui est parti pour les Missions belges du Bengale. Pendant son séjour en Belgique, le P. Grignard a rendu des services signalés à la cause wallonne et à notre Société. Il est l'auteur d'une *Phonétique et Morphologie de l'Ouest-wallon*, qui a obtenu la médaille d'or à nos Concours de 1905 et qui paraîtra dans le tome 50 (1908) du *Bulletin*. Il a lancé à Charleroi un organe hebdomadaire, le *Coq d'arous'* où, dès le 1^{er} n° (30 déc. 1905), il se faisait le défenseur de notre système orthographique et s'employait à recueillir les « vieux mots qu'on oublie ». Avant de quitter, sans esprit de retour, cette Wallonie qu'il aimait tant, le P. Grignard a bien voulu faire don à la Société de tous ses manuscrits ; il nous a remis notamment une *Phonétique du patois borain* (que nous publierons également dans le tome 50), un essai sur les causes de l'altération du patois carolorégien (malheureusement inachevé), une grande carte phonétique de l'Ouest-wallon, et enfin une somme considérable de précieux documents dialectologiques sur le Hainaut, la province de Namur et le Brabant wallon, où l'auteur, avec beaucoup de méthode, avait ouvert toute une série d'enquêtes. Nous sommes heureux de pouvoir ici rendre un public hommage à son actif dévouement et le remercier pour le don généreux dont il a enrichi nos archives.

7. Nos travaux et notre propagande ont suscité un peu partout en Wallonie un nouvel intérêt pour les recherches lexicologiques. Le *Dictionnaire général de la Langue wallonne* commence à prendre place dans les préoccupations de tous nos patoisants, et chacun désire y apporter sa part de collaboration. Nous donnerons à la fin de cette année la liste copieuse des communications manuscrites que nous avons reçues ; pour le moment, nous voulons seulement faire le relevé des recherches lexicologiques qui ont paru dans les divers périodiques wallons et que nous nous sommes empressés de mettre sur fiches.

Le *Courrier de l'Orneau* (éditeur L. Berce, à Gembloux), dans son n°

du 23 décembre 1906, a commencé à notre intention un *Vocabulaire du Coutelier*, qui malheureusement n'a pas été continué.

Dans la *Revue Tournaisienne* (décembre 1906, janvier et février 1907), M. Adolphe Wattiez a réuni de nombreux proverbes et dictons qui émaillent le savoureux dialecte de Tournai. Ce travail forme la suite des trois cents *Provierpes et Dicteons tournisiens* publiés de 1884 à 1888 dans les *Étrennes tournasiennes*. Nous souhaitons vivement que l'auteur poursuive ses utiles recherches.

Nos amis de Mons, les joyeux rédacteurs du *Ropieur*, et notamment M. Gaston Talaupe, se sont employés avec zèle à nous fournir des documents nouveaux sur leur dialecte. Depuis le 6 janvier 1905, le *Ropieur* publie en feuilleton le *Glossaire montois* (1812) de Philibert Delmotte (1745-1824); la lettre K paraît en ce moment. Cette œuvre considérable, que l'on exhume à juste titre, complétera les renseignements que le lexicologue trouve déjà dans les recueils de Sigart et de Letellier. — De plus, le *Ropieur* a mis au concours un vocabulaire des noms de fleurs et de fruits à Mons. Le *Vocabulaire des noms de fleurs* a paru dans les n°s du 27 avril au 25 mai 1906; le second verra sans doute prochainement le jour.

A Charleroi, le *Coq d'awous'* — ainsi que nous le rappelions tantôt — offrait dès son apparition une prime *al pus longue ricléye di vis mots qu'on comince a roublifi* (27 janvier 1906); il a reçu et publié des listes de vocables curieux dans ses n°s des 3 et 24 février, 14 avril et 21 juillet 1906. — Dans le n° du 29 décembre 1906 et les trois suivants, il a commencé la publication d'un dictionnaire de l'Ouest-wallon, qui est un extrait de notre Vocabulaire-questionnaire, auquel il ajoute des exemples et ça et là un terme inédit. Cet essai de glossaire, qui s'arrête au mot *ablayi*, est dû au rédacteur en chef, M. Cambier. — M. Arille Carlier a continué, le 28 septembre 1907, cette publication en l'améliorant : le début qui vient de paraître dans les n°s des 26 octobre, 2 et 9 novembre 1907, prouve que l'auteur est suffisamment préparé pour doter enfin le Centre du glossaire régional que l'on attendait depuis longtemps et qui arrêtera dans une certaine mesure l'altération croissante du carolorégien.

C'est dans l'avant-dernier n° du *Crèquion* de Charleroi (22 décembre 1906) que M. A. Carlier a lancé la première idée de ce glossaire. Après avoir montré par des exemples typiques que le dialecte du Pays Noir est tout aussi riche que ses voisins, il concluait : « Ce qui a préservé les

autres dialectes de la décadence, c'est l'existence de dictionnaires ou de vocabulaires précieux... Charleroi ne peut citer aucun nom... Aussi voudrions-nous combler cette lacune. Nous voudrions sauver de l'oubli toutes ces vieilles expressions de nos aïeules, tous ces vocables pittoresques qui s'en vont un à un comme des feuilles mortes au vent d'automne ». Par malheur, le vaillant *Crèquion*, après trois ans d'existence, expirait le 19 janvier 1907. — Il nous sera permis de regretter ici le décès prématuré de cet organe wallon qui, sans doute, — on l'a vu plus haut à propos de la question orthographique — ne fut pas toujours des mieux inspirés, mais qui, en mainte occasion, mit sa publicité au service de notre œuvre.

Dans le *Couarneau* de Namur (24 mars 1907), M. A. Carlier a reconstitué d'une manière très satisfaisante le texte d'une vieille chanson du XVIII^e siècle, mi-française mi-wallonne, *En revenant de la guerre*. L'édition avec notes et variantes qu'il en donne, est le résultat d'une consultation que M. C. avait organisée dans cette même feuille. Le succès de sa tentative devrait encourager les autres organes wallons à sauver de l'oubli ces cantilènes « faites de simplicité et de poésie, et qui incarnent l'âme tour à tour rieuse et rêveuse de notre race ».

M. A. Carlier — à qui décidément, dans cette rapide revue, nous devons décerner la palme de l'activité lexicologique, — vient de commencer, dans une feuille wallonne de La Louvière (*Wallonnia dou Cente*, 26 octobre 1907), le *Vocabulaire spécial employé aux carrières d'Ecaussines*, où il complète ses articles que nous avons insérés dans le tome 1^{er} de ce *Bulletin*.

A Liège, l'« altération du wallon » a fait l'objet de curieuses notations de M. Nicolas Lequarré et de M. Julien Delaïte dans la *Revue wallonne* de janvier, février et mai 1907. — Le petit journal *Lige qui rèye* est à son tour entré en lice avec *On pau d'wallon* (article de M. Jean Bury, 15 janvier 1907). Sous la rubrique *Nos lettres*, ce dernier publie aussi depuis quelque temps des notes de lexicologie que lui envoient des correspondants.

Grâce à ces concours divers, volontaires ou non, nos fiches se multiplient et s'enrichissent. Nous estimons à 20.000 le nombre de celles qui se sont accumulées depuis un an dans nos dossiers et, si elles sont loin d'être toutes originales, il en est rarement une qui soit entièrement dépourvue d'intérêt.

8. L'étymologie a également préoccupé certains amateurs de wallon, qui ont le grand tort d'aborder cette science périlleuse avec des idées préconçues et une préparation insuffisante. Ainsi, l'*Ami de l'Ordre* de Namur a publié, dans son supplément du 20 juillet 1895, un article intitulé *La langue wallone, dialecte namurois*, et qui est un chef-d'œuvre de fantaisie réjouissante dans le genre grave. Oyez plutôt. Quelques observations concernant l'orthographe et la prononciation nous apprennent que, « pour déterminer une orthographe raisonnée, c'est l'étymologie qui servira de guide ». Soit ! mais immédiatement après, l'auteur remarque qu'« il convient de supprimer, à la fin des mots, *la plupart* (?) des consonnes muettes et d'écrire, par exemple, *frumin*, au lieu de *frumint* ! Voilà certes de belle logique ! On nous dit aussi que « le wallon ou langue d'oil est issue du celte, témoin ses nombreuses affinités avec l'anglais », et l'on présente au lecteur un petit glossaire étymologique, où nous recueillons au hasard ces perles : « *bacha*, cercueil ; en italien *bara*. — *baiau*, civière ; en italien *barella*. — *bou*, bœuf ; du grec *bous*, vocatif *bou*. — *copiche*, fourmi ; du lat. *copia*, abondance, foule. — *mespe*, nèfle ; en flam. *mispel*. — *neuge*, noisette ; du lat. *nugae*, bagatelle. — *pète voie*, va-t'en ! du lat. *pete viam*, gagne le chemin ! — *spéces*, épices ; en flam. *specerij*. — *strain*, paille ; en angl. *straw*. — *strègne*, rigide ; du lat. *strenuus*, actif, énergique ; en angl. *strength*, force, énergie. — *taufe*, table ; en all. *tafel*. — *vèchau*, putois ; en angl. *fitchet* ou *fitchew* ; » etc. Décidément, nous ne trouvons rien à glaner dans ces notes, dont on appréciera la haute fantaisie et, si nous nous sommes un peu longuement attardés à cet article, c'est parce que trop souvent, au cours de nos enquêtes, nous avons l'occasion d'entendre des propos aussi totalement dénués de critique, quand nous nous adressons à des gens qui ont étudié les langues anciennes ou qui connaissent une langue moderne. L'important, nous ne cessons de le répéter, c'est de recueillir et de noter exactement les formes du langage parlé. Cela, — nos demi-savants finiront peut-être par le comprendre — c'est faire œuvre *scientifique*. Recueillez ces formes dans les divers dialectes, il vous suffira bien souvent de les juxtaposer et de les comparer avec prudence, pour qu'aussitôt l'étymologie apparaisse lumineuse. Cette méthode comparative est la seule rationnelle. La rejeter pour remonter directement à tel mot grec, latin, flamand, allemand ou anglais qui évoque quelque ressemblance de forme et de sens, c'est se condamner le plus souvent à des erreurs grotesques.

Signalons enfin, à titre de curiosité, cinq articles parus dans le *Courrier de Huy* (1^{er} janvier, 25 février, 4, 8 et 22 mars 1906) sous le titre *Flamand-wallon*. Un amateur s'était naïvement étonné de trouver quantité de mots flamands dans les dialectes wallons ; il avait cité un certain nombre de ces « emprunts faits par le wallon au flamand », — où par exemple nous relevons *rèslire*, ratelier, « emprunté du flam. graslier » ! Un autre correspondant, plus sérieux, s'est donné la peine de lui démontrer que la plupart de ces mots communs aux deux langues ont leur racine dans d'autres langues plus anciennes. — Un troisième s'est évertué à démontrer que « le wallon est plus ancien que le flamand » !

9. La Société a acquis deux manuscrits de grande valeur : le *Dictionnaire namurois* de M. Albert de Pierpont et celui de M. Boigelot, qui complètent tous deux le *Dictionnaire* de Pirsoul. Nous publierons prochainement sur ces ouvrages une étude de M. Alphonse Maréchal, professeur à l'Athénée royal de Namur. — De son côté, M. Feller analysera un *Vocabulaire stavelotain* manuscrit du XVIII^e siècle, que nous devons à la générosité de M. Armand Weber, le bibliographe verviétois bien connu.

10. Les n^os 3 et 4 de ce Bulletin (2^e année) paraîtront ensemble au début de 1908. On y trouvera la liste de nos correspondants et le relevé des communications reçues depuis janvier 1906. Nous ne voulons pas cependant remettre à plus tard le soin de remercier publiquement M. l'abbé Jos. Bastin, qui nous a donné les lettres C et D de sa précieuse « Copie du *Dictionnaire malmédien* de Villers (1793), augmentée de notes personnelles et de mots inédits tirés du *Dictionnaire malmédien* (1893) de Hubert Scius ». La copie des quatre premières lettres que nous devons à M. Bastin, est enrichie de 316 mots nouveaux extraits du *Dictionnaire* de Scius et de 121 mots nouveaux appartenant au vocabulaire de Faymonville-Weismes. On peut ainsi se faire une idée de la valeur que représentera la copie de l'œuvre complète. Aussi, nous ne pourrions assez rendre hommage au zèle intelligent de notre infatigable collaborateur.

11. La 2^e réunion des Correspondants du *Dictionnaire* a eu lieu au local de la Société, le samedi 29 décembre 1906. L'abondance des matières nous force à en remettre le compte rendu au prochain numéro.



